

BENAOUDA HAMEL[*]

Etat, mouvement social et secteur d'Etat en Algérie

(Quelques réflexions)[**]

Le processus d'industrialisation lancé en Algérie à la fin de la décennie 60, fit l'objet, à la veille de la décennie 80, de bilans et de questionnements tant du point de vue de sa conception que de celui de l'efficacité de ses résultats ; questionnements aujourd'hui encore d'actualité, notamment à la faveur de la crise des moyens de paiement extérieurs. Tout le monde semblait s'accorder, à l'époque, sur les termes essentiels du constat qui en était alors établi : faible productivité du travail (et du capital) et montée insuffisante en production du secteur industriel d'Etat, d'une part, nécessité d'effectuer le passage d'une économie dite «rentière» à une économie de production, d'autre part.

Mais, au-delà du constat, c'est la lecture même de l'industrialisation ainsi que sa représentation qui se présentent comme différenciées, controversées. Brièvement, les caractéristiques fondamentales des approches dominantes, exprimées au sein de ce débat semi-ouvert, peuvent être ramenées essentiellement à deux. Elles sont, d'une part profondément marquées par des analyses où prédomine le point de vue du capital ; l'industrialisation étant exclusivement perçue comme simple montage du capital fixe négligeant, ce faisant, les conditions de montage et de mobilisation de collectifs de travailleurs. Corollairement, ces approches mettent en avant, implicitement ou explicitement, le mouvement du capital comme mouvement autonome, c'est-à-dire détaché du mouvement social et de sa

dynamique (ou de ses dynamiques) qui sont en fait niés en tant que tels. Partant de là, il n'est donc pas surprenant que, les «solutions» préconisées, en vue de rendre «efficace» (voire efficient) le secteur d'Etat, puissent relever de la problématique de la dichotomie Economique/Social, où l'Economique (au sens de Samuelson) constituerait le lieu de leur pertinence. La «Restructuration organique et financière des entreprises publiques», qui est en réalité restructuration du secteur d'Etat en tant que tel, s'inspire très largement de ce type de démarche. Combinée à l'intervention de la crise pétrolière qui pose la contrainte extérieure (financière) en des termes nouveaux, elle contribue à définir à partir de 1980 une politique économique (et sociale) nouvelle dite d'«ajustement».

Ces approches nous paraissent loin de rendre compte, pour ce qui est de l'Algérie, de l'industrialisation en tant que phénomène complexe de société sous-développée et anciennement colonisée. Si tel est le cas, les solutions envisagées et/ou mises en oeuvre souffrent alors de la non-pertinence des analyses d'une part, et ne peuvent être les seules possibles, d'autre part. Aussi, en mettant en relation le trinôme «Etat, mouvement social et secteur d'Etat», ce papier tente une autre analyse qui puisse rendre intelligibles la politique économique et sociale nouvelle initiée par le Premier Plan Quinquennal et ses incidences sur la configuration et le devenir du secteur d'Etat (industriel notamment). L'idée essentielle sous-jacente est de ne pas réduire l'explication à la seule crise pétrolière qui exacerbe la contrainte extérieure (la crise du capitalisme datant de la fin des années 60), mais de la rechercher également dans les contradictions passées du secteur d'Etat dont le développement même avait porté à maturité.

I. La fondation de l'«Economique étatique» comme résultante de la dialectique État/Mouvement social

Pour notre part, l'industrialisation en Algérie a été marquée, dans sa phase 1967/79, par la formation d'un important «Economique

étatique» dont le vecteur porteur a été le secteur d'Etat. Un Economique étatique soumis, lors de sa constitution, à une logique macro-économique basée sur une marginalisation plus ou moins poussée de la rationalité (financière) du calcul micro-économique traditionnel. Il s'est appuyé sur – et a développé – un mouvement de socialisation marchande^[1] étatique de rupture par rapport à la logique du capital. La socialisation marchande étatique de rupture est entendue ici comme processus contradictoire, fait de consensus, de conflits, de subordination, de résistances et de tendances à l'autonomie de ses éléments constitutifs, en l'occurrence [la volonté politique de] l'Etat et le mouvement social.

1.1. – Etat, Mouvement social et Secteur d'Etat

Précisons immédiatement, pour ce qui est de l'Etat et du Mouvement social, que l'approche développée ici privilégie de façon centrale l'aspect fonctionnel (basé sur les actions menées) sur l'aspect gènèse de l'un et de l'autre auquel il sera fait référence en tant que nécessité seulement.

L'Etat – qui se construit en même temps que le secteur d'Etat – se présente historiquement et théoriquement, compte tenu de la faiblesse de la Bourgeoisie et de la classe ouvrière à l'indépendance politique, comme l'«Entrepreneur Général» du développement, c'est-à-dire de la transformation des structures économiques et sociales du sous-développement. Ce rôle, objectivement – et subjectivement – reconnu à l'Etat, est présent dans tous les textes officiels fondamentaux, depuis le Programme de Tripoli jusqu'à la Charte nationale de 1976.

Quant au Mouvement social, il est constitué des forces sociales intéressées par la transformation progressiste de ces structures, que le Programme de Tripoli (1962) avait déjà identifiées historiquement comme porteuses d'un projet sociétal comme réaction – à tout le moins – contre le capitalisme colonial sur des bases populaires et

anti-impérialistes. Selon ce Programme le Mouvement social est en effet porteur d'un projet de société nouvelle, en raison des rôles historiques qu'il a joué : *«l'entrée en mouvement des masses populaires a ébranlé l'édifice colonial et remis en cause, de façon définitive, ses institutions rétrogrades comme elle a accéléré la destruction des tabous et des structures d'origine féodale qui entravent le développement de la Société Algérienne»*^[2].

Cependant, si ces rôles sont mis à l'actif du Mouvement social, délégation est faite à l'Etat-Nation pour «remember» la société et conduire la réalisation du projet nouveau la concernant. Aussi revient-il à l'Etat de mener la révolution sociale et la socialisation, avec la participation des travailleurs *«pour arriver à ces fins, la planification et la prise en charge de l'économie par l'Etat avec la participation des travailleurs sont une nécessité vitale»*^[3]. Le Mouvement social ainsi «secondarisé», ses pratiques révolutionnaires cèdent la place au nationalisme économique et politique devant caractériser l'Etat moderne qu'il s'agira de construire ; mais un nationalisme économique d'où semblait devoir être écartée l'idée de développement d'un secteur d'Etat relais au développement du capital privé (international et local). Dans les faits, alors que le Mouvement social était porté, au lendemain de l'indépendance, dans sa grande majorité, sur l'Autogestion dans les ex-domaines coloniaux et les quelques petites industries, la «transformation révolutionnaire» de l'économie et de la société, par l'Etat, allait emprunter le chemin de l'étatisation.

En réalité, Etat et Mouvement social ont toujours été dans des rapports contradictoires, fait de consensus et de tendances à la subordination/autonomie du second au (par rapport) premier durant toute la période allant de 1962 à 1980. La nature de ces relations tire ses fondements, en grande partie, des caractéristiques de la «classe politique» hégémonique au sein de l'Etat.

Les vues de la Charte Nationale de 1976, relatives à cette question

de la socialisation étatique, dans ses dimensions sociale et politique, reprennent, dans une très large mesure, les principes énoncés par le Programme de Tripoli. Elle consacre cependant l'aspect consensus/subordination (du mouvement social) au détriment de celui du consensus/autonomie ; mais, dans les faits, nous savons que l'histoire du mouvement social a été aussi jalonnée d'autonomie même relative et de conflits. Partie prenante et active du processus de transformation des structures de l'économie et de la société, ce mouvement a dû, selon les moments, apporter son soutien aux actions de progrès (nationalisation des hydrocarbures, Révolution Agraire, G.S.E...), comme il a désapprouvé, sous des formes et modalités diverses, les actions contraires[4].

Quant à l'Etat, il se voit confirmé dans ses rôles par la Charte Nationale (1976). Il demeure considéré comme l'agent principal du développement et de la socialisation, où le sort de l'individu est rattaché à celui de la société et donc à l'Etat (représentant de la collectivité nationale) par intermédiation. A ce propos, la Charte note : *«l'Etat socialiste organise la production et la répartition du produit national et s'affirme ainsi comme l'agent principal de la refonte de l'Economie et de l'ensemble des rapport sociaux»*[5]. De là découlent les trois fonctions essentielles qu'il est appelé à remplir : une fonction économique en tant qu'Entrepreneur Général devant mettre en place un Economique Etatique moderne ; une fonction sociale redistributive faisant de lui, en quelque sorte, un «Etat Providence» ; et, enfin, une fonction de «sécurité» et de «disciplinarisation» du citoyen et de la société[6]. Mais, fondamentalement, c'est de la réalisation de l'économie étatique moderne qui dépend celles des autres objectifs, marquant ainsi la primauté de la première fonction que s'assigne l'Etat, celle d'entrepreneur général du développement. C'est ainsi que la question de l'industrialisation en tant que matrice et expression de ce dernier est alors posée.

Cette conception du développement reconferme, au plan théorique, le

rôle dévolu objectivement à l'Etat et ce, en référence aux données principales du débat ayant marqué le début des années 1960 : «Industrialisation, intégration et introversion». Le modèle «auto-centré» ne peut être applicable dans les formations sociales sous-développées ayant opté pour une voie capitaliste de développement. Pour celles qui l'adoptent (le modèle), sa mise en oeuvre ne peut être le fait que d'un agent économique très fort, en l'occurrence l'Etat, car seul capable de conduire un processus d'autonomisation vis-à-vis du marché mondial capitaliste et d'autocentrage du développement (création d'un marché national)^[7]. La création et le développement des secteurs prédominants du modèle en question impliquent la remise en cause du principe capitaliste d'allocation des ressources et des règles et mécanismes classiques de sa mise en oeuvre : rentabilité financière, distribution inégale des revenus, localisation des unités de production dans les seuls espaces immédiatement valorisants, etc... Enfin, le développement auto-centré et introverti, permis par le modèle, doit avoir une base essentiellement nationale ; l'industrie exigeant son développement dans le cadre d'un «véritable secteur public» considéré comme base fondamentale d'exercice de la planification nationale^[8].

Ainsi, l'idée de socialisation étatique de rupture – et son corollaire, l'Economique Etatique – se dégagent de l'analyse et de l'interprétation des textes doctrinaux et courants théoriques, en référence aux réalités socio-économiques et politiques internes à la formation sociale algérienne et à celle du contexte international dans lequel elle est historiquement située.

1.2. – La fondation de l'«Economique Etatique»

La notion d'«Economique étatique» que nous nous donnons ne renvoie ni à celle développée par la théorie dominante et que consacre P. A. SAMUELSON, ni à celle que certains auteurs de la «Nouvelle Economie Publique» rattachent à l'activité économique de l'Etat dans les pays capitalistes développés. Elle ne renvoie pas non

plus à la réalité économique que recouvre l'activité de l'Etat du capitalisme monopoliste. Elle s'en distingue, en effet, par des éléments essentiels qui suivent :

– Contrairement à la perspective micro-économique qui fonde l'Economique de la théorie dominante, la notion d'Economique étatique est basée, quant à elle, sur la perspective micro-économique de transformation des structures économiques et sociales (des rapports sociaux) de la société. La formation de cet Economique étatique n'est, dans le cas algérien de 1967 à 1978/80, non seulement pas régie par la rationalité capitaliste du calcul micro-économique, mais elle n'est pas non plus commandée par l'intérêt individuel privé. Elle est commandée, au contraire, par la finalité de satisfaction des besoins de base, entendus différemment de ceux qu'avance W. BRANDT[9], mais au sens que leur donne G. D. de BERNIS[10].

– Ensuite, la formation même de cet Economique étatique et son développement, par l'Etat, font que l'activité économique déployée par ce dernier est loin d'être ramenée à celle que prescrit, pour l'Etat-Providence, la Nouvelle Economie Publique. Dans notre cas, l'Etat ne se présente pas, en Algérie jusqu'à la fin de la décennie 70, comme agent remplissant exclusivement une fonction redistributive. Il n'est pas l'Entrepreneur de la «dévalorisation du capital», en prenant seulement en charge les activités non rentables mais nécessaires au fonctionnement du capitalisme. Bien au contraire, il s'avance – et agit – en tant qu'«Entrepreneur Général» du développement économique et social, avec cependant ses limites propres.

Mais l'«*Economique ne se constitue qu'avec le capitalisme*», nous rétorquerait C. PALLOIX[11]. Cette thèse de l'auteur n'est peut être pas discutable si l'on retient les éléments qu'il avance dans sa définition de l'Economique : l'individu libre et séparé, le travail comme levier de la société capitaliste, le système d'avances en capital et travail qui gouverne la formation du sur-produit, et enfin, la production

de marchandises associée à l'existence d'un marché généralisé. Elle n'est donc valide que si elle n'interpelle pas la perspective d'un dépassement du capitalisme à partir de ses propres bases, c'est-à-dire la production et la pratique de rapports sociaux nouveaux, de qualité supérieure. Or, la socialisation étatique de rupture à l'oeuvre en Algérie jusque vers la fin des années 70 renferme ces deux «moments» : c'est pourquoi elle est qualifiée à la fois de «marchande» et de «rupture». C'est pourquoi, l'Economique Etatique auquel elle renvoie est un «Economique de transition», renfermant des processus de production, d'échange et de répartition contradictoires.

Ces quelques notions étant précisées, il faut noter que cet Economique étatique est perçu, par la Charte Nationale (1976), comme la matrice unique du mouvement de socialisation conduit par l'Etat dans ses rapports avec le Mouvement social ; rapports marqués par un consensus continuellement «négocié» et parfois par des tendances à l'autonomie et/ou par des conflits semi-ouverts. Mais il s'agit tout de même d'un Economique se voulant autonome à l'égard du capital international, en rupture avec le projet de ce dernier, ce qui place d'emblée l'Agent-Etat en contradiction avec lui (ne serait-ce que du point de vue de la conquête du Pouvoir Economique et financier national et de ses leviers de commande).

En effet, le montage du capital fixe productif constitutif du secteur d'Etat, industriel notamment, la structuration physique de son système productif, se sont opérés sans se référer fondamentalement à la contrainte de rentabilité financière ; référence qui aurait signifié, si elle était pratiquée, impossibilité de développement des forces productives, de «capitalisation» productive de la rente minière et énergétique. Il est bien certain que si la logique financière, celle de la rationalité capitaliste du calcul micro-économique, avait joué pleinement, la configuration même du système productif (au double plan de sa structuration organique et spatiale) aurait été très différente de celle qui en est résultée. L'Etat Entrepreneur Général,

disposant des moyens d'assurer son hégémonie au niveau global, n'a pas eu à recourir à des modalités de régulation basées sur la contrainte valorisation du capital, sauf peut-être pour ce qui est du «secteur» des hydrocarbures. C'est-à-dire que *«le capital social ne révèle pas cet éclatement en capitaux individuels dont l'unité est établie et maintenue par la concurrence, il est unité au départ dans la mesure où il y a un seul détenteur des moyens de production, en l'occurrence l'Etat qui impulse d'autres formes de régulation»*^[12]. C'est dans cette perspective d'analyse qu'il faille interpréter, nous semble-t il, le comportement des «Entreprises publique algériennes» : c'est en tant que démembrement de l'Etat qu'elles ont agit en tant qu'«entreprenants collectifs», c'est-à-dire prenant en charge, dans un même mouvement, l'économique et le social avec participation des producteurs directs (G.S.E.). C'est ce qui fait peut-être dire à C. PALLOIX que *«C'est à une tentative de sortie de la rationalité économique traditionnelle que l'expérience algérienne nous convie... Sur la période 1967-78, les entreprises publiques algériennes ont confisqué le pouvoir monétaire au détriment du secteur bancaire, interdisant ainsi toute possible sanction monétaire au nom de la rationalité économique (rentabilité-productivité) de façon à obtenir les conditions de la formation du capital fixe et de la formation du salariat, ce qui supposait également la banalisation de la contrainte extérieure. Expérience originale, non dite en tant que telle, difficile à décoder et à interpréter, mais qui nous enseigne que rien n'est incontournable»*^[13].

1.3. – La formation d'un «rapport salarial» de type particulier

L'attention pas trop focalisée sur la question de la formation du capital fixe productif a cet inconvénient de ne pas pouvoir rendre compte du grand bouleversement de la société algérienne : son passage accéléré à une société salariale industrielle. Cependant il importe de souligner, immédiatement, que le mouvement de salarisation, au sens de passage d'une société encore essentiellement paysanne à une société de salariés, est un

mouvement assez ancien, remontant à la période coloniale. Et, dans ce cadre là, il convient de noter un phénomène important dont on ne tient pratiquement jamais compte : celui de l'émigration. Il est important du double point de vue de la réalité du rapport salarial dans lequel elle est insérée en France (et en Europe) notamment, et, de la «transmission» de cette réalité à la conscience de la paysannerie algérienne avec laquelle elle a toujours entretenu des rapports étroits.

Avec l'industrialisation, l'importance du développement du travail salarié – comme forme de réalisation de la promesse faite par l'Etat de faire accéder les membres de la société à un emploi – peut se mesurer par celle de l'emploi créé, par l'évolution des revenus salariaux dans ceux des ménages et, enfin, par l'évolution conjointe des revenus salariaux et de la consommation^[14]. L'analyse de ces données permet d'établir aisément que l'Economie étatique moderne, fondation de l'État et se construisant avec lui, a contribué entre 1967 et 1978/80, à impulser, à titre principal, l'accélération de la salarisation de la société sur une base essentiellement industrielle.

Mais, le rapport salarial qui s'est instauré dans le secteur d'Etat (industriel notamment) est d'un type particulier. Particularité – ou singularité – qui découle, précisément, de la «combinaison» contradictoire des actions menées par l'Etat et de celles menées par le Mouvement social qui développe un mouvement de socialisation propre néanmoins constitutif de la socialisation étatique de rupture en tant que processus contradictoire. Autrement dit, formation accélérée du capital fixe productif et constitution non moins accélérée du salariat n'ont pas toujours constitué un processus unique en tous ses points. Approcher les particularités de ce «rapport salarial» singulier, nécessite l'analyse des pratiques réelles de production et de reproduction dont l'intelligibilité ne peut être rendue sans référence à la socialisation menée par le Mouvement social.

En ce sens, et à regarder les choses de très près, il apparaît que les

déterminants fondamentaux du salariat traditionnel (soumission du travail au capital, et subordination du salariat, son façonnement aux besoins de valorisation du capital) ont été très tôt déjoués dans notre cas. Leur «jeu normal» a été fondamentalement détourné pour ne garder, en grande partie, que des aspects formels. C'est en tout cas ce qui se montre à travers l'altération que subissent les procès de travail industriels, alors que ceux-ci se présentent comme originellement normés par le capital compte-tenu de l'importation des systèmes de capital fixe essentiellement des pays capitalistes développés. Cette altération des procès de travail industriels, dans leur fonctionnement, se résoud dans l'introduction de trois types d'entorses qui peuvent être identifiés comme suit :

- la marginalisation de la rationalité capitaliste du calcul micro-économique, c'est-à-dire le tryptique rentabilité (financière)-productivité compétitivité bien connu du capital ;
- la pratique dite des «sureffectifs» qui contredit le capital au plan de ses pratiques (celle de la surpopulation relative notamment) et de son usage de la force de travail ;
- enfin, corollairement au point précédent, l'introduction et le fonctionnement réel du principe du non licenciement que consacre la mise en oeuvre des règles et code de la «Gestion Socialiste des Entreprises».

Ces trois types d'entorses font qu'il se dégage une certaine distanciation (un rapport distendu) entre exigences/possibilités des procès de travail et de production et mobilisation productive réelle des travailleurs, alors que l'usage capitaliste de la force de travail combine, dans les faits, deux aspects essentiels : la contrainte et la discipline (capitaliste) du travail d'une part, et l'insécurité de l'emploi, d'autre part. C'est dire, en définitive, que le modèle traditionnel du travail salarié s'est trouvé, durant cette période (1967-80), plus ou moins distancié, voire même partiellement réapproprié et transformé, sous l'impulsion du Mouvement social. C'est à ce titre que l'expérience algérienne de cette époque nous conte l'histoire d'un

mode de socialisation très complexe que le concept classique de «rapport salarial» ne peut contenir : c'est ce mode que nous qualifions de socialisation marchande étatique de rupture ; de rupture vis-à-vis du projet économique et social du capital et donc de sa logique de valorisation et d'accumulation – de rupture par rapport à la socialisation marchande privée capitaliste.

Les pratiques de production et de reproduction (de l'existence des travailleurs), réellement à l'oeuvre durant la période historique 1967/80. révèlent ainsi que le travail a échappé à sa socialisation comme puissance productive selon le point de vue du capital. Mais, la nature ambivalente de l'Economie étatique, son caractère contradictoire, font que l'alternative est du domaine du possible. C'est un Economique où n'ont pu se dégager un projet et des pratiques définissant, précisément, des usages réellement différents de l'appareil de production, de la production et de l'activité sociale de travail selon le point de vue du Mouvement social. C'est sans doute là l'expérience de la limite fondamentale de l'Economie étatique, et par là, de la socialisation marchande étatique de rupture où la socialisation menée par le Mouvement social est restée en-deçà des potentialités révolutionnaires qu'il recèle. Celle-ci est demeurée largement inscrite dans l'Economie étatique, mais n'excluant cependant pas le déploiement d'une socialisation par la lutte des classes ne serait-ce que dans le secteur privé national. La socialisation marchande étatique de rupture a été un processus producteur d'une certaine séparation en «classes sociales», d'une évolution de l'Etat d'Union Nationale vers l'Etat de classe ; elle appelait donc à une socialisation par la lutte de classes plus accentuée alors que cette dernière a tout le temps été «niée», ou plus précisément à une mise en adéquation réelle du mouvement économique et du mouvement social.

II. Limites de l'Economie étatique et recherche d'un nouveau mode de régulation et d'un rapport salarial

alternatif

Dit d'une autre manière, les limites de la socialisation étatique de rupture résident dans le non-approfondissement des processus contribuant à renforcer la rupture avec la logique de fonctionnement et le projet du Capital. Elles trouvent leur expression concentrée dans les difficultés que connaît l'Economie étatique à reproduire, sur une base interne (nationale), ses éléments objectifs et subjectifs, ainsi que dans les difficultés de maîtrise de cette reproduction par l'Etat et le Mouvement social. Ajoutée à celles-là, la crise pétrolière, en serrant la contrainte (financière) extérieure, va contribuer assez fortement à «pousser» non pas à rechercher des solutions de nature à approfondir la rupture mais, avec l'accent mis sur l'aspect fonctionnement du système productif, à rechercher des solutions d'adaptation à la crise, d'ajustement. C'est ce qui se traduit alors par la mise en place d'un nouveau mode de régulation des gestions globale et particulières, et par la flexibilisation du «rapport salarial» singulier contradictoirement «construit» au sein du secteur d'Etat.

2.1. – Les limites de l'Economie étatique ou l'inadéquation dynamique économique-dynamique sociale

S'il est vrai, comme on l'a soutenu officiellement, que de 1967 à 1980 la non-montée en production et la faiblesse des productivités du travail et du capital caractérisent le secteur industriel d'Etat, il reste que l'explication qui en est fournie demeure marquée du sceau de l'ambiguïté et pré-figure, nous semble-t-il, la définition et la pratique d'une autre politique économique et sociale. Très brièvement notons que les performances de ce secteur ont été appréciées selon le point de vue strictement micro-économique, alors que sa constitution et son développement ont été basé sur une rationalité macro-économique, celle de la transformation des «*rapports sociaux du sous-développement*»[\[15\]](#).

Pour notre part, montée insuffisante en production et faiblesse des

productivités du capital et du travail indiquent – nous l'avons déjà souligné – l'impossible» constitution de la puissance productive du travail comme rapport social. Elles résultent de ce que dynamique économique et selon le principe de coopération comme principe du capital entendu com-dynamique (s) sociale (s) se sont déroulées dans un rapport de relative inadéquation qu'explique l'histoire des rapports contradictoires Etat-Mouvement Social ; rapport, qui, de plus, est entrain de se rompre comme en témoignent les tendances de «récupération par l'Etat» de la socialisation menée par le Mouvement social (remise en cause du social d'entreprise, nouvelles modalités de fixation des salaires, refonte de la sécurité sociale...).

Ainsi, mise à l'épreuve des contradictions économiques, sociales et politiques à l'apparition desquelles elle a contribué, la socialisation marchande étatique de rupture bute sur ses propres limites, définissant par là-même celles de l'Economie étatique en tant qu'Économie de transition. Celles-ci peuvent être ramenées, quant au fond, à la non-adaptation, pourtant objectivement appelée à être dépassée en fin de période (1967-78), du cadre institutionnel et politique aux rythmes d'élargissement des bases matérielles et humaines du secteur d'Etat[16]. C'est dire, en potentiellement vulnérable si la stratégie d'«Union Nationale» ne venait définitive, combien la socialisation marchande étatique de rupture était pas à s'accomplir dans celle de l'«Unité Révolutionnaire» entre forces sociales – constitutives du Mouvement social – que la Charte nationale (celle de 1976 comme celle de 1986) identifie clairement.

Au plan économique, l'étatisation/socialisation des moyens de production n'a pas donc été suivie de près par la socialisation de la production, de l'appropriation du produit du travail, et, de celle de la puissance productive du travail selon le principe de coopération en tant que principe du Mouvement social qui a souffert de l'insuffisante libération de sa dynamique propre.

Au plan institutionnel – au plan de la régulation – notons la faiblesse

de la planification qui est demeurée très limitée dans son contenu comme au plan de son extension. En tant que procédure sociale de régulation, ses limites ne lui ont pas permis de renforcer le couple séparation/ coopération régissant les rapports entre «entrepreneurs collectifs» que sont les entreprises d'Etat. C'est au titre de cette procédure qu'aurait pu se renforcer et se dynamiser davantage l'intégration économique en général et celle industrielle en particulier.

Au plan politique, l'approfondissement de l'aspect «rupture» de la scolarisation marchande étatique nécessitait, en fin de période, la production et la pratique d'un autre lien entre «société civile» et «société politique», toutes deux en pleine formation/gestion. De même, elle exigeait l'approfondissement du contenu du «rapport salarial» singulier caractérisant le secteur d'Etat, industriel notamment.

Or, les faits économiques, sociaux et politiques, survenus au lendemain de la décennie 70, semblent réorienter le mouvement et ce, malgré le caractère ambivalent des mesures qui les ont accompagné et qui leur ont donné naissance. La contrainte extérieure ne semble plus «négociée» activement mais acceptée comme donnée qui s'impose et à laquelle il est «nécessaire» de s'adapter. Est-ce la seule stratégie possible ?

2.2. – Vers un nouveau mode de régulation et un rapport salarial alternatif

Mais l'adaptation n'est, dans ce cas, ni une stratégie ni un processus neutres : il est permis d'en douter si l'on sait, par ailleurs, que c'est une «thérapeutique», préconisée par des Instances Internationales telles que le FMI et la BIRD, et proposée aux pays en voie de développement à l'occasion de la crise de l'endettement de ces derniers.

En effet, l'adaptation en appelle à une rupture dans le régime d'accumulation antérieur, à un mode de régulation et à un rapport

salarial alternatifs[17]. La «Restructuration organique et financière des entreprises publiques», en tant que réforme économique et sociale globale, en constitue, fondamentalement, le processus producteur. En effet, elle tente d'effectuer l'articulation entre mobilisation productive sous contrainte (financière, sociale...) et valorisation du capital en tant que principe (re)structurant l'Economie et la Société, le mode de régulation devant être de type marchand.

La flexibilisation du rapport salarial[18] antérieurement à l'oeuvre au sein du secteur d'Etat est recherchée très activement, par des tentatives de remise à «l'endroit» des rapports au travail tels qu'originellement objectivés dans les procès de travail industriels importés. Elle exige, par ailleurs, la levée d'un certain nombre d'«entraves» institutionnelles et juridiques, au premier rang desquelles figure la garantie/sécurité de l'emploi que la GSE avait contribué à consolider[19]. C'est là la conséquence logique de l'adoption de la rentabilité financière comme principe de fonctionnement et de gestion de l'Entreprise – entendue au sens classique de lieu de combinaison de facteurs de production – que la Restructuration a «créée». De même, au plan social, on assiste à des ajustements en baisse de la plupart des acquis des salariés : entre autres, la refonte de la sécurité sociale et son aspect contraignant ou dissuasif (modalités de remboursement) sont de nature à réduire la couverture sociale.

Par sa nature même – et dans ses relations avec le rapport salarial – le mode alternatif de régulation privilégie l'aspect spécialisation/séparation des entreprises publiques au détriment de l'aspect coopération. De même, il tend à remodeler – à recomposer – un certain nombre de fonctions rattachées au développement stratégique d'Indépendance. L'Etat en tant qu'agent économique principal est implicitement déclaré «non-efficace» et ce en référence à la «Nouvelle Economie Publique». Aussi, la fonction d'«Entrepreneur Général» du développement est-elle entrain de céder la place à des fonctions éclatées, comptant sur le marché pour

assurer leur cohérence au niveau global. Face à la recombinaison de ces fonctions, que devient l'intégration économique et industrielle ? Question ouverte.

S'effectuant selon l'approche dichotomique Economique/Social, où l'Economique de la théorie dominante est avancé comme l'unique lieu d'élaboration du rapport salarial alternatif, la «restructuration organique et financière» n'est-elle pas à interpréter comme processus tendant à conduire vers une socialisation marchande étatique de relais à la socialisation marchande privée (capitaliste) ? Encore une question ouverte.

Notes

[*] Maître-assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur associé au C.R.E.A.D.

[**] Communication au Séminaire National sur «Crise économique et secteur public en Algérie» I.S.E. Constantine, 20-21-22 avril 1987.

[1] La socialisation marchande est définie, par P. VIDONE comme «*l'action de mise en relation par laquelle se constitue ou se renforce la cohésion du groupe social*» ; la *socialité état* «*principe par lequel s'effectue la mise en relation des individus*». in De la genèse à la crise de la socialisation marchande, Temps Modernes, N° 424, nov. 1981, P. 809.

[2] FLN, Programme de Tripoli, Annuaire de l'Afrique du Nord P. 684.

[3] Idem, P. 699.

[4] On peut se référer, à ce sujet, aux différentes déclarations et résolutions de l'UGTA et de l'UNEA, par exemple.

[5] FLN, Charte Nationale, Alger, 1976, P. 53.

[6] Idem, P. 22, pour plus de détails.

[7] Pour une connaissance des modèles étatiques de développement se situant dans cette perspective, Cf. Actes du Congrès des Economistes du Tiers-Monde, Alger, 1976.

[8] G. D. de BERNIS, Rôle du secteur public dans l'industrialisation, Revue Economique, 1968.

[9] W. BRANDT (sous la présidence de...), Nord-Sud : Un programme de survie – Rapport de la Commission Indépendante sur les problèmes de développement international.

[10] G. D. de BERNIS, De l'existence de points de passage obligatoires pour une politique de développement, Economie et Société. Sept 1983.

[11] C. PALLOIX, Les formes contemporaines de la socialisation CRMSI, Paris, mai 1983.

[12] K. TAHARI, La formation brute de capital fixe en Algérie : Affiche méthodologique de développement, Economie et Société. Sept. 1983.

[13] C. PALLOIX, Socialisation, crise et Entreprises Publiques, CRMSI, Paris, 1982, P. 4.

[14] Cf. pour des données chiffres, MPAT, Equilibres généraux, Démographie, Emploi, Consommation, Documents internes de travail, nov. 1983.

[15] L'expression est de M. L. BENHASSINE, in L'industrialisation en Algérie (1960-80) – Réflexions sur une expérience nationale de développement, R.A.S.J.E.P., N° 3, Alger, 1984, P. 563.

[16] Cf. M. OURABAH, Les transformations économiques de l'Algérie au 20ème anniversaire de l'Indépendance, ENAP/ENAL, Alger, 1982.

[17] B. HAMEL, Restructuration industrielle et emploi en Algérie – ou la logique financière d'entreprise contre l'emploi et la productivité du travail social, Contribution à l'Atelier – Emploi organisé par l'Institut National du Travail, Alger 7-8 Avril 1987, que nous reprenons brièvement sur ce point.

[18] Se référer sur cette question à R. BOYER (sous la direction de...). La

flexibilité du travail en Europe, Editions La Découverte, 1986.

[19] Levée réclamée fortement par le capital privé national, par ailleurs, lors de la «renégociation» des modalités et sphères de sa valorisation/accumulation

AHMED BOUYACOUB[*]

La rentabilité dans le secteur public

Le thème de la rentabilité est important à débattre pour au moins deux raisons :

1) Depuis presque une décennie, l'entreprise publique constitue le pivot de la politique économique de l'Etat. Elle devient de plus en plus l'objet et le terrain de recherche pour un grand nombre d'économistes et de sociologues.

2) Le terme de rentabilité est chargé d'ambiguïtés. Il n'est pas toujours utilisé d'une manière sereine en ce qui concerne le secteur public.

Pour ces deux raisons au moins, il est important d'amorcer la discussion sur la rentabilité et de s'interroger de manière plus large sur les critères de gestion significatifs pour le secteur public.

Nous aborderons cette question en trois points :

- 1) Une série de remarques sur la notion de rentabilité.
- 2) Comment cette notion est utilisée dans les analyses économiques ?
- 3) Quelques éléments sur l'efficacité dans le secteur public.

I. – Remarques sur la notion de rentabilité

Plusieurs remarques peuvent être formulées à propos de la notion de rentabilité. Nous en relevons trois principales.

1°) Il n'est jamais inutile de rappeler que «la notion de rentabilité est chargé d'ambiguïtés... car il y a autant de rentabilités que de centres

d'intérêts»[\[1\]](#).

Au-delà de la rentabilité économique et de la rentabilité financière, notions généralement utilisées pour l'analyse de l'entreprise, certains auteurs ont développé la notion de rentabilité sociale et même politique. En Algérie, cette notion de rentabilité est rarement utilisée comme simple moyen d'analyse de la performance de l'entreprise. Elle est soit rejetée comme non significative pour le secteur public, soit utilisée pour désigner d'une certaine façon «la non performance» de ce secteur. Dans les deux cas, cette notion est «surchargée» idéologiquement. Il est inutile de soulever ici le débat sur la neutralité ou non des techniques de gestion. Ce qui importe est d'analyser le contenu de la rentabilité. Sous ses différents aspects dans le secteur public. Que ce type d'analyse doive servir ou non à la fixation des objectifs à ce secteur est un autre problème ! Nous reviendrons sur ce point.

2°) Paradoxalement, en Algérie, il n'y a pas de débat (entre les différents spécialistes concernés) sur les critères ou les indicateurs de gestion valables pour les entreprises publiques. Dans certains pays ce débat a été très important et très fructueux.

En France, par exemple, les critères de gestion des entreprises publiques ont fait l'objet de très nombreux travaux de recherche allant des principes de tarification et de gestion des entreprises nationalisées (De Bernis, M. Allais, M. Boiteux, C. Berthomieu...) jusqu'à la définition de «nouveaux critères de gestion» développée par P. Boccara dès le début de cette décennie. Ces débats concernent essentiellement les entreprises publiques dans les économies capitalistes développées.

En Union Soviétique et dans toutes les économies socialistes les critères de gestion ont également fait l'objet d'un débat important entre de nombreux économistes particulièrement à l'occasion de l'adoption des réformes économiques. Dans ces économies, les indicateurs de

gestion valables pour les entreprises subissent régulièrement une réforme. En Algérie, le débat concerne l'entreprise publique et son efficacité, mais touche rarement les critères de gestion. Certes, il y a des indicateurs qui ont été définis par le Plan mais servent-ils réellement à traduire les performances des entreprises ? Sont-ils véritablement opérationnels pour une planification centralisée ? Ou constituent-ils simplement un moyen de contrôle de l'activité de ces entreprises ? Ce sont là deux optiques à partir desquelles des critères de gestion peuvent être définis.

3°) Actuellement, un débat intéressant s'est développé autour de l'autonomie de l'entreprise publique.

S'il est souhaitable que cette entreprise ne soit plus coincée par des mécanismes administratifs lourds et puisse se développer avec un minimum de contraintes, une question importante, à notre avis, mérite d'être posée.

Si l'entreprise publique acquiert une véritable autonomie de gestion vis-à-vis des organes centraux administratifs, la direction de l'entreprise (les managers) obtient une grande liberté dans la formulation de certains choix (dans le cadre de la planification, bien entendu) et dans la manière de conduire les affaires. Or, jusqu'à présent, on ne parle que de la performance de l'entreprise. Avec une grande autonomie, le problème de la performance de la direction se pose. Des managers efficaces peuvent [\[21\]](#) ne pas conduire efficacement une entreprise comme une bonne efficacité de l'entreprise peut ne pas résulter de l'efficacité de ses dirigeants. Les contraintes externes et les rentes de situation expliquent les termes de cette proposition apparemment contradictoire.

Tout comme on évalue la productivité des travailleurs, des indicateurs devraient permettre d'évaluer l'efficacité de la direction d'une entreprise c'est-à-dire de la prise de décision, dans la formalisation des choix et dans la manière de combiner rationnellement les moyens.

En tout cas la question de l'autonomie implique, à notre avis, une réflexion sérieuse sur ce type d'indicateurs de gestion.

Ces trois remarques concernant l'ambiguïté de la notion de rentabilité, l'insuffisance de débat sur les critères de gestion et enfin la relation entre autonomie et rentabilité permettent de formuler une réflexion concernant l'utilisation de la notion de rentabilité dans les analyses économiques.

II. – La nature de l'utilisation de la notion de rentabilité

Concernant de secteur public, trois approches différentes peuvent être décelées dans les analyses économiques à propos de la rentabilité[3].

1°) Le premier type d'approche consiste à examiner la rentabilité sous l'angle financier en partant d'une définition classique de cette notion : le résultat net par rapport à trois grandes masses, les ventes, l'actif, les capitaux.

En partant de ces indicateurs, cette approche conclut que le secteur public n'est ni rentable, ni efficace ni performant. Bien entendu, en ne tenant compte que des considérations comptables et en sachant que les entreprises industrielles publiques (hors hydrocarbures) étaient presque toutes déficitaires, la question de la rentabilité ne se posait même pas. Cette approche pêche par sa trop grande généralité sinon partialité. Elle met en relief les faiblesses du secteur public, elle ne permet pas de donner une image fidèle de son efficacité.

2°) Le deuxième type d'approche consiste le plus souvent à rejeter l'utilisation de cette notion au secteur public en partant de l'hypothèse implicite que la rentabilité renvoie à la rationalité de l'entreprise privée. On assimile rentabilité à logique capitaliste. Le rejet de la notion de rentabilité financière s'appuie sur l'idée que l'objectif de l'entreprise publique n'est pas de réaliser des profits. On oublie de se poser la question de savoir si aucune entreprise publique ne réalise de profits

qui doit assurer leur reproduction élargie ? Si la rente n'est plus suffisante, ce ne peut être que le contribuable !

Il est inutile de rappeler qu'à la base de toute croissance économique il y a le surplus et que le problème des économistes n'a jamais porté sur la nécessité de produire des surplus économiques (c'est une nécessité historique) mais bien sur les meilleures modalités pour accroître ces surplus en économisant l'effort humain sous ses différentes formes.

De manière contradictoire, cette approche soulève parfois le problème de la rentabilité sociale. Cette notion est encore plus ambiguë. Produite par des professionnels de la gestion des ressources humaines qui renvoie à la théorie du capital humain développée au début des années soixante, la rentabilité sociale se présente sous forme d'indicateurs liés aux conditions des salariés : – conditions d'existence (habitat, transport, loisirs), – conditions de travail (durée, absentéisme,...), – conditions de formation.

Telle est du moins l'usage généralement admis de cette notion dans les manuels de gestion. En Algérie, la rentabilité sociale est entendue sous une connotation globale liée à l'effort de développement social (création d'écoles, hôpitaux, routes...).

Il est paradoxal de rejeter la rentabilité économique et financière comme notion qui s'appuie sur la logique de l'entreprise privée et valoriser en même temps la notion de rentabilité sociale comme le moyen le plus sûr d'un développement économique, alors que les théories de la gestion des ressources humaines (développées dans et pour les entreprises capitalistes) s'appuient exactement sur cette considération en estimant par exemple que la formation du personnel est un investissement nécessairement rentable à moyen et long terme.

3°) Le troisième type d'approche ne rejette pas la notion de rentabilité, mais ses bases de calcul. Traditionnellement, la rentabilité se calcule

par rapport à l'activité de l'entreprise ou de l'unité économique. Cette approche s'appuie sur l'hypothèse que le niveau des prix de vente dans les entreprises publiques ne serait pas correctement fixé et entraîne souvent un déficit financier. Cette idée est généralement avancée par les gestionnaires. On estime que la base de calcul doit être macro-économique si l'on veut avoir une évaluation correcte de la rentabilité.

Bien sûr, il est facile de comprendre que la manipulation du niveau des prix de vente peut engendrer «des rentabilités» au sein de quelques entreprises publiques ne serait pas correctement fixé et entraîne souvent un d'autres agents économiques. Nous avons pu examiner le cas de certaines entreprises où le déficit apparaissait comme structurel. Même dans cette situation, il n'y avait pas de liaison évidente entre le niveau des prix de vente et le déficit[4].

Ces trois approches pèchent à notre avis par excès idéologique dans un sens comme dans l'autre, et reposent sur de nombreuses confusions parmi lesquelles on peut citer :

- une confusion concernant les structures et les mécanismes de fonctionnement du secteur public. Celui-ci ne constitue pas un ensemble homogène.
- une confusion concernant les niveaux de raisonnement. On passe de l'analyse macro à l'analyse micro-économique en ne tenant compte que du résultat visé. Par ailleurs, on opère un découpage entre les différents aspects : l'économique, le financier et le social comme s'ils fonctionnaient indépendamment l'un de l'autre.
- une confusion importante entre la nécessité de produire des surplus et les modalités de répartition.
- une confusion entre l'efficacité de l'entreprise et celle des managers.

III. – Quelques éléments sur l'efficacité dans le secteur public

Nous avons mené une analyse de l'efficacité dans le secteur industriel public à partir des Comptes Economiques. Nous présentons quelques résultats significatifs qui permettent d'éclairer les propositions que nous avons avancées plus haut. Cette analyse a permis de mettre en relief quatre niveaux d'analyse significatifs de l'efficacité dans l'activité économique et dont les résultats sont différents. Nous avons utilisé des paramètres sur la base d'un certain nombre d'hypothèses [5].

1°) Le premier niveau d'analyse : une analyse globale

Il s'agit de l'analyse du secteur industriel public hors hydrocarbures. Nous utilisons trois paramètres.

A - La rentabilité par rapport à la production brute. Celle-ci inclut la valeur de la production vendue, de la production réalisée par l'entreprise pour elle-même et naturellement la valeur de la production non vendue. Ce rapport traduit mieux l'effort de production.

$$= \frac{\text{Excédent net d'exploitation}}{\text{Production totale brute}}$$

B - La rentabilité par rapport aux capitaux avancés pendant l'année. Ceux-ci sont représentés par :

– la consommation des fonds fixes + les consommations productives + les rémunérations des salariés. Cette base de calcul ne donne pas le coût du capital (les frais financiers) supporté par les entreprises. Mais on considère que ces charges sont imposées à l'entreprise par le biais de l'obligation d'investissement. Il n'en est pas tenu compte dans ces calculs.

$$= \frac{\text{Excédent net d'exploitation}}{\text{Valeur des capitaux avancés}}$$

C - La dépense en capitaux pour 100 dinars de production.

Le calcul de ces ratios pour la période 1969-1982 (les Comptes

Economiques détaillés officiels s'arrêtent en 1982) donne les résultats suivants :

	ANNEES	SECTEUR PUBLIC	SECTEUR PRIVE
	1969	3,62	6,40
A — <small>en %</small> Excédent net d'exploitation Production brute	1982	— 3,34	11,48
	1969-1982	— 1,60	8,71
	1969	5,90	7,60
B — <small>en %</small> Excédent net d'exploitation Capitaux avancés	1982	— 3,36	13,59
	1969-1982	— 1,70	10,33
	1969	81	84
C — Capitaux avancés pour 100 DA de production en dinars	1982	99,68	84,46
	1969-1982	94,32	84,36

Deux conclusions importantes peuvent être tirées de ces calculs :

1°) Globalement, sur tout ce qu'il a produit, le secteur public industriel hors hydrocarbures a réalisé une perte de presque 2 % alors que le secteur privé a réalisé une marge brute de 9 % au cours de la période 1969-1982 et sans tenir compte des frais financiers.

2°) Sans tenir compte des frais financiers (qui sont considérés comme provenant d'une contrainte externe à l'entreprise), pour produire 100 DA de marchandises, il a fallu dépenser pour le secteur public 95 DA et pour le secteur privé 84 DA. Pour ce dernier, il n'y a pas eu pratiquement de variation entre 1969 et 1982.

Par rapport à ces paramètres, et dans l'ensemble, les performances du secteur industriel public sont mauvaises, pour ce niveau de raisonnement.

2°) Le deuxième niveau d'analyse : les branches d'activité

Alors que le précédent niveau d'analyse reflétait une situation globale déficitaire sur toute la période, quand on analyse les performances au niveau des branches d'activité le résultat est très nuancé. Pour le montrer, il n'est pas nécessaire de recalculer les précédents ratios par branche. Il suffit de compter le nombre de fois où l'excédent net d'exploitation est positif au cours de la période 1969-1982 soit 14 années.

BRANCHES D'ACTIVITE INDUSTRIELLE	POSITIF	NEGATIF
Nombre de fois (années)	+	—
1 — Mines et carrières	8	6
2 — I.S.M.M.E.	4	10
3 — Matériaux de construction	6	8
4 — Chimie - caoutchouc	7	7
5 — Industries alimentaires	12	2
6 — Industries textiles	7	7
7 — Cuirs et peaux	8	6
8 — Bois, papiers, divers	9	5
9 — Industries diverses	10	4
TOTAL	4	10

A partir de ce tableau, on peut tirer deux constats :

1°) Contrairement à une idée répandue, les branches industrielles du secteur public n'ont pas toujours été déficitaires au cours de cette période. Nous ne tenons pas compte de la contrainte des investissements et de la fiscalité directe (frais financiers et impôts sur le B.I.C).

2°) En 14 années, 7 branches sur les 9 constituant le secteur public industriel hors hydrocarbures ont eu au moins 7 années de résultat positif. *Autrement dit, 80 % des branches industrielles ont eu un résultat positif une fois sur deux au moins.* Cette présentation est très

différente de celle qui émane du premier niveau de raisonnement.

3°) Le troisième niveau d'analyse : L'entreprise

Ce niveau de raisonnement est généralement le plus utilisé. Il n'est pas utile de rappeler le débat à ce sujet [61]. Soulignons seulement qu'il est évident que si des branches présentent des résultats positifs, il en va de même en ce qui concerne au moins une entreprise par branche. Avec la restructuration, le nombre d'entreprises industrielles du secteur étudié est passé de 16 à 87. Mais, même quand le bilan de l'entreprise présente un résultat négatif, il est peu sûr que les unités qui la composent présentent un résultat pareil. C'est ce que permet de montrer l'analyse au niveau de l'unité.

4°) Le quatrième niveau d'analyse : l'unité économique

C'est le niveau micro-économique par excellence. Quelques chiffres permettent d'illustrer un raisonnement à ce niveau.

	1980	1981
Résultat de l'ensemble du secteur étudié	négatif	négatif
Nombre de branches ayant un résultat négatif (sur 9)	6	5
% des unités industrielles ayant un résultat négatif	44	29
% des unités I.S.M.E.E. ayant un résultat négatif	—	44

Ce tableau montre que, pour 1981 par exemple, alors que le résultat global du secteur étudié est négatif, 45 % des branches présentent un résultat positif (4 sur 9), regroupant à peu près 71 % des unités industrielles soit presque les deux tiers. Même pour les industries dont le résultat est dit «structurellement négatif» (les ISMEE), en 1981, 56 % des unités présentaient un résultat positif.

Avec des conclusions pareilles, on est loin de l'évaluation des performances tirées du premier niveau de raisonnement.

5°) En guise de conclusion : quelques enseignements

A. – Le niveau d'appréhension de l'activité économique est important à identifier pour l'analyse de la performance dans le secteur public. L'évaluation du résultat diffère d'un niveau à un autre. Elle n'est pas rigoureuse non plus si on passe d'un niveau à un autre en fonction de l'objectif attendu.

B. – Contrairement à ce que laisse supposer une approche globale, l'évaluation générale du secteur public donne toujours un résultat négatif, alors qu'une approche micro-économique révèle au contraire qu'une grande partie des unités industrielles a un résultat positif.

Ce constat met en échec l'idée selon laquelle l'approche micro-économique, sur le plan de l'évaluation, n'est pas adaptable au secteur public, sous prétexte qu'elle lui serait défavorable.

C. – Enfin, la question de la rentabilité ne peut être sérieusement analysée sans référence à la problématique de la reproduction élargie. Autrement dit, le secteur public a besoin de se reproduire de manière élargie et il ne peut le faire à long terme qu'en produisant suffisamment de surplus financiers. Ceux-ci lui permettent de se développer de manière relativement autonome par rapport à la rente énergétique. Dans ce sens, il échapperait aux aléas et à la domination du marché capitaliste mondial.

En se développant de manière élargie, il servirait nécessairement le social. Mais dans cette condition seulement, car, autrement, aucune dynamique ne permettrait de servir longtemps le social en desservant l'économique.

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur Associé au CREAD.

[]** Communication présentée à la journée d'étude sur la rentabilité du secteur privé organisé par l'Union des Sociologues et Economistes Algériens le 4 mars 1987 à Oran.

[1] P. CONSO et O. BOUKHEZAR, la gestion financière adaptée au contexte algérien, OPU-DUNOD, 1984, p. 243.

[2] X. GREFFE se pose la question du «comportement optimal des gestionnaires des entreprises publiques» en distinguant deux types de gestionnaires : – «le gestionnaire à rationalité limitée» et «le gestionnaire chercheur d'autonomie». Le type de rémunération joue un rôle important dans la détermination du comportement du manager. in Les entreprises publiques dans les pays en voie de développement, communication au Colloque sur le développement économique. Université d'Alger, Mars 1983. OPU 1984 pp. 276-290.

[3] Voir les actes du Séminaire sur la restructuration des entreprises organisé par l'Union des Sociologues et Economistes algériens, 29-30 janvier 1986.

[4] A. BOUYACOUB, Le coût de l'électricité et l'équilibre financier des entreprises publiques, Cahier de l'INFOR ISE Oran n° 1 Juin 1985.

[5] L'excédent net d'exploitation des branches ne doit pas être confondu avec le résultat d'exploitation des entreprises. Pour obtenir celui-ci, il faut déduire de l'E.N.E. les frais financiers, les frais divers, les dotations aux provisions et les subventions d'exploitation et ajouter les produits financiers. L'analyse en terme d'E.N.E. ne reflète pas la situation financière de l'entreprise mais elle permet de donner une image de l'activité économique sans tenir compte des contraintes du coût du capital (les frais financiers) et de la fiscalité directe (impôts sur le BIC notamment) ; celles-ci étant considérées par les opérateurs économiques comme relevant d'une contrainte du développement et non d'une logique interne à l'entreprise. Dans ce sens, l'E.N.E. est significatif de l'effort des entreprises en matière de production.

[6] A. BOUYACOUB, La gestion des entreprises publiques industrielles 1962-1982, Thèse de Doctorat d'Etat es-science économiques I.S.E. Oran 1985, 2 tomes.

DJILLALI LIABES[*]

Qu'est-ce qu'entreprendre ?

Éléments pour une sociologie des espaces productifs[**]

Propos préliminaires

L'entreprise – qu'elle soit publique ou privée [1] – est l'objet d'attention plurielles. Pour un sociologue, cela ajoute aux preuves, déjà nombreuses, qu'elle est d'une certaine façon, devenue l'enjeu des enjeux. «L'absentéisme et la mobilité», «les réseaux informels», «l'espace social de l'entreprise», «le malaise des cadres du secteur public» ou «le problème de la communication dans l'entreprise», tels sont les intitulés des études actuellement menées (ou à l'état de projets), et leur cadre institutionnel nous importe beaucoup.

Ainsi, après avoir suscité l'intérêt des seuls universitaires, voici que les «opérateurs», «les gestionnaires», se préoccupent de l'entreprise considérée cette fois comme «espace de socialisation», et lieu où semblent se mettre en place et fonctionner de nouveaux modes de sociabilité, i-e, de nouvelles façons d'être «ensemble» (ensemble comme adverbe et comme substantif), et de coopérer à un travail commun, ou au contraire, d'entrer en conflit (selon une mécanique qu'il importera de connaître).

- Il s'agira pour nous de questionner cet intérêt relativement nouveau[2], de le dialectiser en quelque sorte, parce qu'il est important en soi et qu'il est à soi son propre signe.

1. Le premier jalon de cette dialectisation consistera dans la mise en

rapport de cet intérêt avec ce qui se dit à propos de l'entreprise[3], de l'Economie au sens large, et de sa nécessaire réforme. Cette mise en relation débouche sur un paradoxe apparent (peut-être réel) : alors que l'on met l'accent sur une indispensable privatisation de l'entreprise, c'est à dire sur sa transformation en sujet marchand, en centre de pouvoir économique qui n'entre en relation avec les autres sujets économiques (y compris ses propres travailleurs) que par l'intermédiation marchande, on s'intéresse d'un autre côté à tout ce complexe de relations non-économiques, interpersonnelles, bref, on se penche sur l'aspect sociétal pur de l'entreprise.

2. Toutes les analyses semblent s'accorder sur le fait qu'il faille désormais réfléchir sur un espace économique auto-régulé et dont l'entreprise constituerait le noyau moteur. Dès lors se posent les problèmes de la «régulation»[4], de la société (de sa structuration au sens large) et de l'Etat. Ainsi, annoncer dès le début de cette communication que l'entreprise est devenue l'enjeu des enjeux n'était pas une expression surajoutée ou surfaite. Il me paraît évident que cet espace social où les «hommes» et les «femmes» produisent/fabriquent/vendent des «choses», de la matière et de «l'immatière» sous forme de «services», est à l'intersection de rapports que l'on voudrait le plus économiques possibles, et de rapports de pouvoir social, politiques et symbolique-culturel qui opposent une certaine «résistance»[5].

3. En reprenant des résultats d'analyses menées depuis 1980, à propos du contexte qui est le nôtre, je donnerai les deux lignes de force autour desquelles s'organiserait la réflexion sociologique nationale. La première ligne, que je qualifierai de «classique», s'intéresse aux effets du procès d'accumulation (dans l'industrie principalement) sur la formation des couches sociales ; elle est classique en ce qu'elle considère ce procès de formation analogue aux procès qu'ont connus d'autres formations sociales de la périphérie. Elle est classique en ce qu'elle fait jouer «la détermination par l'économie», ce dernier matérialisé dans le système productif

installé depuis la première période de planification (1967-1978). En relisant ces analyses, l'on ne peut s'empêcher de critiquer leur «platitudo» (au sens littéral du terme : ce sont des analyses sans profondeur : l'on n'y sent pas le travail de la «taupe»^[6]. La seconde ligne, qui est venue se «surimposer» sur la première, à l'origine, s'en détache de plus en plus, pour aller défricher ailleurs. Partie de la catégorie de «rente» – économie rentière, accumulation à base rentière etc... – elle essaie actuellement de *mettre en relation gestion politico-sociale de la rente, accumulation et formes de sociolisation* ; après donc un long détour par l'économie (sm) e, la sociologie s'intéresse à son objet, la Société et à ses unités constitutives.

I. L'entreprise algérienne ; économie, politique et société

Je poserais comme hypothèse (largement partagée par ailleurs) que l'entreprise industrielle n'est pas seulement un espace ou un agent économiques. Espace «effet de démonstration» du politique, espace également de socialisation, l'entreprise est investie de fonctions multiples, et l'on s'interroge actuellement sur celle qui doit prédominer.

Cette hypothèse permettrait d'expliquer les impasses de l'analyse économique. Ces impasses étaient dues essentiellement à son évacuation (par l'analyse économique) aussi bien du politique que de la Société. Cette évacuation prenait la double forme de la mise à la périphérie du politique (même si l'on signalait au passage le caractère «volontariste» de la stratégie de développement), et de la subordination de la Société. Le politique était considéré comme le Deus ex machina cartésien, initiateur du premier mouvement ; la Société un réceptacle passif d'actions de développement parce qu'on avait postulé, au départ, son arriération et sa labilité. Il est donc nécessaire de prendre en charge les aspects théoriques et méthodologiques soulevés par le dépassement de ces impasses, en posant des questions à des catégories qui allaient de soi. Ces

catégories – qu'elles soient marxiennes ou libérales – constituaient la norme, rendant possibles les comparaisons (par une opération de superposition terme à terme) et les explications. L'explication elle-même prenait l'allure d'une mise en évidence de l'écart entre modèle et copie.

La réflexion proposée ici adopterait une toute autre mise en perspective. Il ne s'agira pas donc de faire coïncider Norme et Réel, l'Idéal et l'Effectif parce qu'il est d'usage de faire appel au Réel pour contester le Modèle, mais, en travaillant «en» usine, en travaillant cet espace, en lui posant des questions sur les types de relations qui s'y instituent (du fait même que l'entreprise ressortit à la Loi) et qui *l'instituent en espace social* d'une certaine nature-i-e, *dans lequel ces relations ont un certain contenu économique-social*, parviendra-t-on, peut-être, à rendre intelligibles les caractéristiques de ce réel, d'en explorer les contours, bref, d'en produire l'analyse.

1. Questions principielles et problèmes de méthode

Je reviens donc à l'hypothèse énoncée plus avant, pour lui donner corps et chair en la spécifiant. En premier, une restriction : l'entreprise algérienne – qu'elle soit publique ou privée – n'est pas seulement un sujet économique qui «combine les prix des divers facteurs de production en vue de vendre sur le marché un bien ou un service et pour (en) obtenir un revenu monétaire résultant de la différence entre deux séries de prix»^[7]. Pour qui a quelque expérience de l'entreprise publique, algérienne, elle est loin d'être ce sujet parce que lui manquent les attributs essentiels de la «souveraineté». Propriété de l'Etat, elle est également le point de cristallisation de sa politique économique, et le lieu de réfraction de stratégies – ou de logiques – des appareils étatiques (banques/fiscalité/système des prix) et des groupes sociaux qui ont la maîtrise des leviers essentiels de la vie économique nationale. Ainsi, la restriction devient une quasi-négation ; et, dans ce cas, comment

peut exister l'entreprise publique ?

- A cette première question principielle, la réponse se fera par touches successives, par approximations graduées.

Je commencerai tout d'abord par rappeler que l'existence de l'entreprise publique signifie (au sens «ontologique» du terme : elle est le signe, le signifiant) un projet que je qualifierais, par commodité, de développementaliste. Ce terme renvoie à la stratégie de développement à l'algérienne ; cet aspect est assez connu pour qu'on y revienne. J'insisterai plutôt sur deux dimensions (ou caractéristiques) de ce projet : il est lutte pour l'hégémonie ; il est le vecteur «rationnel» de la domination.

- J'examinerai tour à tour ces deux propositions :

1.1. *Le procès d'industrialisation* (dont l'entreprise publique est le «fer de lance», ou l'agent) est un *procès contradictoire*. Il porte les contradictions de la Société et de l'Etat ; la stratégie, pensée en 66-67, est la fille de cette période ; en bref, elle est la résultante des rapports de forces, dont elle développera/congèlera «les virtualités». A cet égard, il apparaîtra évident que «neutraliser» l'histoire de l'entreprise publique et périodiser cette histoire sur l'unique base des décisions qui la concernent en propre serait tout à fait incorrect au plan scientifique. Je pense, en disant cela, aux analyses sur la restructuration organique et financière de l'entreprise publique, ou sur l'application du nouveau système de rémunération du travail (SGT, ITS et retraite ainsi que le régime de la sécurité sociale) qui se limitent aux bilans chiffrés, méconnaissant à la fois le contexte national et mondial de sa mise en oeuvre (et pas seulement en terme de crise), son articulation avec la question du secteur privé national et bien d'autres aspects encore, comme le code de la famille, les lois relatives au contrat et aux différends de travail, la généralisation de l'école fondamentale ou la carte de l'enseignement supérieur et enfin, la GSE.

Il s'agit bien là d'une problématique de redéploiement qui n'est pas limitée au seul système productif... Et les virtualités développées/congelées auxquelles je faisais allusion se trouvent, encore une fois, actualisées et reportées, en fonction évidemment du rapport de forces du moment.

Qualifier le procès d'industrialisation de procès contradictoire nécessitera que l'on en définisse les enjeux, et identifie les protagonistes, donnant ainsi un visage aux acteurs (juges et parties prenantes) du projet développementaliste.

1.2. Ce projet est le vecteur «rationnel» de la domination : en bref, il est «l'idéologie» de la domination

L'espace consacré à ce point dans le corps de l'argumentation développée ici oblige à aller à l'essentiel : tout d'abord, ce que j'entends, par «idéologie» n'est pas cette présence à soi ou «l'ensemble des idées et des valeurs défendues par un groupe social, une classe ou une organisation»^[8]. Cette définition serait par trop «positive», en comparaison à celle, toute négative, que je propose. Il faudrait comprendre par «idéologie» une idéologie somme-zéro, protoplasmique, réfractant, traduisant et refoulant les aspirations des groupes sociaux. *Elle habillerait, techniquement, le populisme algérien.* Tous les troupes sociaux s'y reconnaissent dans le mouvement même où ils se l'approprient, en en faisant leur idéologie.

A ce niveau, quelques uns d'entre nous iront identifier cette idéologie somme-zéro à la stratégie, telle qu'elle figure dans un corpus de textes, un réseau d'énoncés ; en bref, il y aurait là identification, tout à fait classique, de l'idéologie et du discours. Mon propos est tout à l'opposé ; il en prend le contre-sens.

Ce que j'appelle «l'idéologie» de la domination est l'usine, en tant qu'espace matériel-institutionnel, en tant qu'elle exprime le pouvoir, qu'elle le «parle», à travers les relations qui s'y tissent et les

réurrences qui en assurent la pérennité. Exprimer le pouvoir signifie rendre perceptibles, (audibles visibles et palpables[9] les rapports des forces sociales dont l'enjeu est la transformation/appropriation de l'entreprise[10].

Je reprends donc ma proposition de définition : «l'idéologie [l'entreprise publique] somme-zéro, protoplasmique, réfractant, traduisant et refoulant les aspirations des groupes sociaux» ; je mettrais à la place d'aspirations : l'application de la GSE ou les modalités, récentes, de généralisation du SGT.

C'est que nous ne sommes pas en présence de l'entreprise classique chère à J. Schumpeter ou F. Perroux. Elle est celle qu'a instituée l'Etat, après une *longue guerre de libération* et sur la base d'une *mise en valeur de la rente pétrolière*.

2. L'usine : «effet de démonstration» du politique et espace de socialisation ou le dilemme de l'Etat national

Dire qu'en période de «transition» (vieux concept des années 60), la dominance revient au politique est un truisme. Cependant, cette évidence va structurer notre perception des rapports Etat/Société et partant, Etat/Entreprise.

L'un des effets de cette évidence (renforcée par le fait que l'Etat se dote d'une stratégie) sera de considérer l'Etat comme Etat essentiel (au sens de la critique de Marx à l'Etat hégélien) en face et au dessus d'une société inessentielle... Et là je caricature à peine ! Si, au travers d'une réflexion sur l'entreprise, l'on tient pour valable l'hypothèse avancée, il faudra dès lors considérer l'Etat et la Société comme essentiellement «inachevés». Cet inachèvement serait consubstantiel, si je puis dire, à la période de transition.

2.1. L'usine est un effet de démonstration du politique

Cette formulation va plus loin que la métaphore, véhiculée par l'image

de l'inauguration. Cette dernière serait à l'usine ce que le «coup de pouce» reproché par Pascal à Descartes serait à l'Univers : le geste constitutif, le reste étant l'histoire ou l'affaire de lois intrinsèques de la mécanique universelle ou de l'espace économique. Cette inauguration se prolonge dans l'usine ; et l'usine est toute entière portée par le politique.

Là aussi, je m'oblige à la brièveté. En gros, l'entreprise publique est une institution politique, l'ombre portée de l'Etat dans l'espace économique. Elle n'est cependant pas de la même espèce que l'appareil administratif ou partisan, parce qu'elle vise à produire de la matière et/ou la vendre. Je veux dire par là qu'elle participe d'une double rationalité, ou de deux rationalités ou, enfin, qu'elle est coincée, comme prise en otage, entre deux rationalités. La rationalité verticale du pouvoir politique ; la rationalité horizontale de relations contractuelles, par l'intermédiation du marché, aussi factice soit ce dernier. Comme lieu de propagation de l'effet de démonstration – inaugurale et récurrente – du politique, l'entreprise est verticalisée. C'est en ce sens que je disais plus haut qu'elle exprime des rapports de pouvoir. Plus précisément, elle est le lieu de reproduction de rapports sociaux qui sont, de ce point de vue, des rapports politiques. Il n'est que d'analyser les procédures à l'origine de la constitution d'entreprises dans le cadre de la restructuration pour se convaincre de la prééminence de cette verticalité sur l'horizontalité.

La verticalité veut dire grande autonomie de l'Etat, et celle-ci suppose des conditions matérielles de son «exercice». L'autonomie de l'Etat n'est pas donnée, elle est exercée ; sur la base et à travers des ressources matérielles dont il serait le propriétaire légitime. Il n'est point besoin ici de longs développements. Je signalerai seulement le rôle, fondateur, constitutif au plan économique, de la rente. Par la rente, l'Etat renforce les conditions matérielles de l'exercice de son autonomie. Par l'industrialisation, que l'entreprise inscrit dans le réel matériel, l'Etat se donne sa base sociale comme il «produit» la base

économique de la Société.

2.2. *L'entreprise comme espace de socialisation*

L'hypothèse d'inachèvement trouvera ici un autre point d'ancrage. Cette hypothèse, tout comme elle empêche de voir dans l'Etat le sujet de Droit, essentiel, dispose que l'entreprise est le lieu d'effectuation d'un processus de socialisation en théorie, autour de la notion cardinale de travail industriel. Mais, cette socialisation est atypique, originale, en ce qu'elle cumule effets de la redistribution de la rente et de la mise au travail.

• *Rente/Verticalité ; Travail/horizontalité : les termes de l'équation*

L'originalité de la socialisation entreprise, productrice de l'identité, fabricatrice des repères civilisationnels résiderait dans son écartèlement. Et cet écartèlement est tout fait explicable. Revenons à ses prémisses historiques.

J'ai mis l'accent sur la nécessaire relation entre Etat, Société, guerre de libération et gestion de la rente (l'entreprise s'y trouve «embossée»). Comme résultat de cette mise en relation, une meilleure compréhension des politiques sociales d'entreprises, ou de leur politique d'emplois de réserve, ou de leur endettement. L'entreprise, a, pendant toute une période, servi à réaliser un programme de développement dans lequel toutes les composantes sociales ont trouvé un bénéfice relatif. En d'autres termes, gérer le développement à partir de la rente a été, pour l'Etat, à la fois, possibilité de proroger un consensus datant de la période 54-62 (avec des arrière-pensées), de différer le moment de la cristallisation des contradictions (nées de la mise en oeuvre du modèle), de réaliser «ses» promesses de bien-être, d'emploi, d'éducation pour tous etc...

Mais, point fondamental, *gérer la rente a été constitutif de l'Etat*, à travers la croissance de son appareillage, la multiplication de ses

personnels, l'extension de ses domaines d'intervention.

Autre point fondamental, vu d'une autre perspective : gérer la rente à équivalu, au cours de la période 67-80, à recomposer sociologiquement la société – i-e – à faire jouer de nouveaux modes de satisfaction, à rendre les catégories sociales plus mobiles, moins imperméables les unes aux autres. En plus court, la rente a socialisé, d'une façon déterminée, la société algérienne. Socialisation sur fond de prééminence de l'Etat sur la société ; prééminence permise et reproduite par le contrôle de la rente ; *socialisation «ouverte» sur fond de domination.*

C'est en ce sens que je soulignais au point 2.2. que l'entreprise est le lieu, l'espace où se fabrique, en propre la base économique de la société, où les individus sont socialisés, non pas seulement sur la base du travail (productif ou moyennement productif) qu'ils effectuent, mais aussi sur la base d'une économie, d'une société et d'un Etat structurés par la rente. Cette insistance sur le rôle structurant de la rente n'est pas exagérée. *Je considère la rente du point de vue sociologique.* Elle est un rapport social et, comme elle est redistribuée, elle présuppose un Centre (l'Etat) et des mécanismes de redistribution que font jouer des forces sociales.

Que devient alors l'entreprise publique ? Elle est coincée entre la logique du Centre, et les effets de la réunion, en un seul lieu, de collectifs importants, quelquefois immenses (je pense aux 20.000 salariés d'El-Hadjar). La réunion produit l'ensemble dont les éléments font jouer de nouvelles solidarités, horizontales, ou, la rente s'amenuisant, devenant exclusivement horizontales. Auquel cas, qu'en sera-t-il de la verticalité ? Question supplémentaire : l'horizontalité existe-t-elle vraiment ?

II. L'entreprise algérienne : télescopage ou coexistence de rationalités historico-sociales

Une question, quelque peu provocatrice, à conclure la première partie de cette communication ;... mais c'est pour mieux inciter à la réflexion. Celle-ci implique que l'on se donne des définitions, pour la simple commodité des «commencements», pour empêcher en quelque sorte un glissement ou une fuite du sens.

Ce que j'entend par *télescopage de rationalités-d'historicités sociales* est cette juxtaposition de comportements, de pratiques collectives, d'images et de symboles caractéristiques de rapports «télescopés» qu'entretenaient les agents sociaux à leur histoire, en tant que cette dernière constitue la référence. Ce que pourrait induire cette métaphore du télescopage est cette image de la linéarité de l'évolution des sociétés, des segments d'histoire qui viendraient à s'emboîter, à s'encaster, mais selon un axe et un sens déterminés.

La notion de *coexistence, d'entrelacement propre à une «société composite»* ferait supposer que chaque «pan» de la société, chaque facette du comportement des agents sociaux s'organiserait selon une temporalité propre, une logique peut-être, qui entrerait en contact «d'extériorité» avec les autres logiques.

Dès lors, ces rationalités télescopées ou cette rationalité composite (résultant de l'entrelacement) transparaîtraient, nécessairement, à travers des comportements d'entrepreneurs (publics ou privés) et des attitudes qui sont en rupture avec la logique supposée de l'espace économique, la pratique économique, la mise en valeur du patrimoine productif.

- Ce balancement entre deux schémas explicatifs – à ce stade de l'analyse évidemment – montre que les catégories usuelles sont trop «grossières» pour tamiser la poussière de faits d'observation. Aussi, l'ordonnement que j'ai introduit à travers le couple verticalité (étatique) et horizontalité (productive), tout hypothétique qu'il pût être, ne peut être considéré ici comme un tamis aux mailles trop larges parce que, «descendant» au niveau de l'entreprise concrète,

beaucoup de choses ne ressortissent pas à sa logique.

- Bien plus, ce balancement peut ne pas en être un, dans la mesure où les deux pôles supposés (télescopage/entrelacement) ne constitueraient, en vérité, qu'un seul.

Aussi faudra-t-il peut être présenter le matériel sociologique, exhiber notre moisson de types d'attitudes, avec l'espoir que l'anecdote s'avère porteuse de sens.

1er exemple : *famille publique/famille privée*

- Au cours d'une enquête auprès d'un industriel à Tlemcen, était venu le moment de remplir la page du questionnaire consacrée aux ménages et à ses caractéristiques. Alors que l'entrepreneur, interrogé dans son atelier de tissage de tapis, au milieu de ses ouvrières et ouvriers, avait répondu de bonne grâce et publiquement à des questions d'ordre technique et comptable, de rémunérations de salariés, de la qualité de ses produits, de perception de l'Etat, de vision de l'avenir, les questions ayant trait à sa famille, et en premier lieu, à l'état-civil de son épouse (prénom, âge, etc...) avaient jeté comme un froid et brisé le charme de l'entretien. Mais, obligé de répondre, l'entrepreneur n'avait trouvé rien d'autre à faire que de me dire, au creux de l'oreille, le prénom et l'âge de sa femme, en ayant pris soin d'éloigner, pour un moment, les chefs de services (3 chefs de rang et 2 contre-maîtresses) présents depuis le début de l'entretien.

- A travers cette anecdote, je n'évoquerai pas le sentiment de pudeur ou de secret qui entoure, traditionnellement, la vie familiale de l'individu. Alors que l'accent était mis – lors de l'entretien – sur le caractère quasi-familial de la vie en atelier (le patron **المعلم** avait marié plusieurs de ses ouvriers et tous l'appelaient «oncle»), alors que l'atelier est installé au rez-de-chaussée de la maison familiale, et communique avec la cour intérieure (**الحوش**), et qu'ouvriers et ouvrières y évoluent sans cesse (la cour sert de lieu de séchage des

écheveaux et de cardage de la laine brute), le passage à la famille réelle est vécu sur le mode du passage du public au privé, de ce qui est étalé, montré, compté et mesuré à ce qui est à taire... J'insisterai sur l'ambivalence du familialisme.

2ème exemple : *filière villageoise et base d'offensive syndicale.*

- Il s'agit ici d'une entreprise publique locale de matériaux de construction et son Directeur Général, lors de l'entretien, déclare avec colère, avoir des problèmes avec les gens de Djendel « ناس جندل ». Ce n'est qu'après que l'on saura qu'il désignait le conseil syndical de l'entreprise, dont la principale caractéristique est que la quasi-totalité de ses membres est issue de la même localité (Djendel en l'occurrence). De plus, la majorité des O.S. en est originaire et depuis 1962 (l'entreprise existe depuis 1908 : autogérée jusqu'en 1974, elle fut rattachée à la wilaya depuis cette date) les O.S. viennent de la même localité.

- Ici les filières (villageoises) d'embauche, les mécanismes de représentation, la «base d'offensive» du syndicat local n'ont-ils pas épousé les contours de la sociabilité traditionnelle ? Ou, à l'opposé, cette sociabilité ne se serait-elle pas constituée (ou reconstituée sur la base des nouvelles conditions) par réaction du travail en usine, estompant par là même les distinctions qui pouvaient exister dans l'ancienne architecture sociale ? N'est-ce pas là un mode d'appropriation – par les ouvriers majoritaires – de ce que l'on veut faire d'eux ? N'est-ce pas là une stratégie, très localisée, mais constitutive d'un collectif ouvrier ?

3ème exemple : *«la tradition» au secours de la «modernité»*

- Ce troisième exemple s'appuie en réalité sur deux faits mais qui semblent redevables du même schéma explicatif.

1. Au cours de l'année 1976, une entreprise de tissage de la région de Blida connaît une grève qui dura 9 mois et qui fut très dure. Après

été «sommé» par les instances politiques, syndicales et réglementaires (Kasma du F.L.N., U.G.T.A. et inspection du travail) de rétablir les travailleurs dans leurs droits (notamment le paiement intégral des 9 mois de salaires), le patron de l'entreprise s'exécute, après bien des négociations, menées par un autre industriel, mieux accepté par la localité. Cependant, et comme la quasi-totalité des travailleurs avait cherché et trouvé du travail ailleurs, *l'entrepreneur ramena de la main-d'oeuvre de sa région natale* (Oued Souf), logeant les ouvriers – tous célibataires ou mariés venus seuls – dans un dortoir aménagé dans l'usine, leur interdisant tout contact avec l'extérieur. Les ouvriers refusèrent de constituer un nouveau conseil syndical préférant s'en remettre au patron, fils de leur pays» «ولد البلاد».

- Nous nous trouvons face à un fait d'une grande densité sociologique. Il s'agit là, indéniablement, de rapports patrons/ouvriers. Cependant *ces rapports ne sont pas médiatisés par le contrat ou la matière ; ils sont médiatisés, d'une façon essentielle, par le recours, soit à un mode de sociabilité traditionnelle, soit à des rapports de pouvoir de type traditionnel*, compliqués par la position sociale «moderne», de «statut», de l'industriel. Il est évident que la *revivification (opérée cette fois par le patron) des formes de sociabilité et de domination, caractéristiques de la vieille société donne à la stratégie de valorisation «capitaliste» – ou supposée telle – un centre de gravité autre*. Ruses de l'histoire ou éternel bégaiement ?

2. Après une grève houleuse (en 1972 : j'insiste sur l'année), l'entreprise (fabrication de tapis traditionnels), qui employait près de 200 salariés, réduit considérablement son effectif (à une centaine) et monte une série de petits ateliers (5 ou 6) dans un rayon de 30 km autour de Tlemcen (Sabra, Hennaya, Aïn Fezza). La main-d'oeuvre, recrutée localement, d'origine rurale est essentiellement féminine. La production atteint 2 ans après son niveau de 1971, puis le dépasse. Aucun mouvement de résistance n'a affecté, depuis cette

délocalisation (pratiquée actuellement sur une grande échelle), l'atelier central, encore moins les ateliers périphériques. Là ont joué plusieurs modes de soumission.

- La «délocalisation», stratégie capitaliste, s'est insérée dans un réseau traditionnel de pouvoirs. En milieu rural, la femme est plus soumise et plus isolée. Par ailleurs, les contremaîtres, de sexe masculin, sont de la localité et ont reproduit, en atelier, les rapports familiaux de subordination. Ensuite, par rapport au patron, la division entretenue jusqu'à l'heure actuelle entre Tlemcénien de souche (H'dhar) et les ruraux (Aroubia) a également pesé de son poids propre. Enfin, les niveaux de salaires sont nettement inférieurs en milieu rural, les cadences plus importantes, le syndicat chose étrange.

- Dans le premier cas, on importe de la main-d'oeuvre ; dans le second, on déménage l'espace de travail avec comme enjeu une mise au travail sans problèmes... Bref, une mise au travail de type «vertical», despotique, sans possibilité de résistance.

4ème exemple : *la lutte de tous contre tous*

- Ce dernier exemple est plus récent et il fait l'objet d'une enquête sociologique, dans le cadre de la licence de sociologie. Il s'agit d'une unité de conditionnement du sucre. Les premières observations font état d'une «logique de la segmentation». Il faut entendre par cette expression les stratégies mises en oeuvre par les sous-ensembles (à base locale ou de clientèle) pour le contrôle des segments ou des «appareils» de l'unité. Le syndicat, l'administration, «les chefs», le social, etc..., sont ainsi «occupés» et interdits d'accès aux autres. (L'interdit n'est jamais prononcé, mais tout le monde s'accorde sur les plates-bandes de tout le monde).

- Alors que les 3 exemples précédents faisaient référence aux «rapports patrons-ouvriers», l'on s'aperçoit, à travers ce dernier cas, que la «direction» est partie prenante dans les stratégies de contrôle.

Elle est évidemment l'autorité légale (l'entreprise est publique) mais qui est obligée de composer avec les sous-collectifs ouvriers. «Le message ne passe pas» entre direction et ouvriers ; il est arrêté, interprété, approprié par la section syndicale, les «chefs», les catégories, etc... Là également, j'interprète à vue, parce que beaucoup d'éléments me manquent, des éléments à la fois d'analyse et factuels.

- Que conclure de toutes ces bribes de comportements réglés, réguliers et récurrents ? Tout d'abord, et parce qu'il était question de rapports patrons-directeurs/ouvriers, ces exemples montrent que ces rapports sont le résultat de la diffraction d'une multiplicité d'autres rapports, «cet ether particulier» dont il faudrait mesurer la densité. Et, comme conséquence de cette proposition, *les rapports économiques, «constitutifs de l'entreprise», sont comme «encastrés», «enchâssés» (K. Polanyi) dans une constellation de rapports sociaux politiques, symboliques et de légitimation.*

Dès lors, est-on en droit de parler «d'entreprise». *Je proposerais de parler de l'entreprise comme résultat d'une stratégie (stratégies plurielles en vérité) de l'entreprendre, ce terme signifiant l'action de mettre en combinaison non seulement hommes et matière (les fameux facteurs de production) mais surtout le processus de fabrication, à partir d'éléments hétérogènes, d'un espace social où l'on socialise... ou qui se socialise en même temps qu'il se fabrique !*

Notes

[*] Maître-assistant à l'Institut des Sciences Politiques d'Alger - Chercheur associé au CREAD.

[**] Communication présentée au colloque international sur «Management et

valeurs socio-culturelles» organisé par l'INES de Sétif 25-28 mars 1986.

[1] Il est évident que de telles attentions sont différenciées ; privé/public occupent des positions polaires dans le discours et l'imaginaire fabriqué par ce discours. Je reviens sur cet aspect plus loin.

[2] Après l'économie-science, qui a régné en seul maître au cours de la décennie 70 80 – elle s'était assujéti la sociologie, qui «fonctionnait» alors à l'économique – il semble, à l'heure actuelle, que la demande sociale d'études proprement sociologiques, signifie reconnaissance de l'existence de rationalités sociales, politiques, culturelles qu'il s'agit de déchiffrer. Après donc la perception dominante de «l'entreprise devant acculturer la société», voici que l'on passe à «l'entreprise face à la société et à ses logiques» y compris sa logique politique).

[3] «Le syntagme : préparer l'après pétrole» serait le nom générique de ce nouveau dire.

[4] Rapports planifiés/rapports marchands pendant la décennie 70-80, régulation administrative, planifiée, centralisée/régulation marchande après 1980. Il semble bien que la réflexion économique soit enfermée dans une problématique de type binaire. Si l'on admet avec J. J. Granger que la régulation n'est que «la détermination d'un système par sa propre image», le problème résidera dans la caractérisation de l'image (marché/Etat).

[5] La tenue d'un tel colloque (auquel nous participons) est sociologiquement pertinente. Reste le problème du statut de la recherche : instrumentalisation dans possibilité de s'approfondir ou/et recherche théorique et études plus en rapport avec cette demande localisée...

[6] Cette «platitudo» a des raisons subjectives et objectives : un certain marxisme (celui des stades et de la «transition») a correspondu à la jeunesse de l'enseignement et de la recherche sociologiques. Pas mal de choses ont été digérées, à la fois les années et les évidences.

[7] F. Perroux, cours d'économie politique - T. II, cité par R. Barre, Economie Politique, T. 1, 1975, Paris, p. 410.

[8] A. Caillé, idéologie et régimes des idées, Revue «Accès» - n° 1, 1979, p. 5.

[9] N'y a t-il pas des rumeurs faisant état du départ de tel D.G. ? «Ceci ne se voit-il pas sur sa figure ?» Que pensez-vous du SGT : «on n'est pas touchés parce

qu'on n'a rien touché».

[10] Il n'y a pas appropriation puis transformation (on ne s'approprie pas d'abord pour transformer) : la transformation est contemporaine, coextensive à l'appropriation.

NOURINE DJELOUAT^[*]^[1]

«Efficacité économique et gestion symbolique» : étude de cas d'une entreprise privée

Nul doute que tout développement économique et social est le résultat de profondes transformations à long terme investissant l'ensemble du corps social. Et l'histoire de la première révolution industrielle (britannique) montre bien que le résultat le plus notable en est l'émergence de «solidarités» horizontales, à la place de toutes les «connections» verticales, fondées sur la dépendance et le «patronage», héritées du féodalisme (prépondérance de l'aristocratie des corporations)...^[1]. Fait d'autant moins réfutable que tout projet de développement vise à favoriser l'intégration des différents secteurs économiques, et par là-même l'intensification des interactions susceptibles «d'aérer» les structures économiques et sociales^[2].

Un tel processus d'intégration horizontale semble maintenant investir la sphère du secteur privé en Algérie, et tout le problème est de savoir si ce projet conduit déjà – ou conduira – nécessairement au résultat escompté. Les possibilités offertes au secteur privé, de se développer afin de répondre aux besoins des consommateurs et de s'intégrer progressivement au tissu économique et social, ne se heurtent-elles pas à des pratiques visant au contraire le renforcement des connections verticales.

Si oui, de quel nature *sont ces pratiques ? Quelles logiques reflètent-elles ?*

Il est actuellement très difficile de répondre à de telles questions de façon synthétique. Le secteur privé n'est pas homogène. Entre les

entrepreneurs privés les plus connus ou apparents et les petits investisseurs qui opèrent informellement (caves, réduits défilant toute norme d'hygiène et de sécurité) il faut compter une variété d'entrepreneurs assez hétérogène elle aussi.

En effet, chaque entrepreneur ou unité possède un profil, une histoire particulière dont il faut cerner les contours pour mieux saisir ses liens avec le reste de l'environnement. Les monographies semblent être irremplaçables pour servir un tel projet. Aussi proposons-nous l'étude du cas d'une entreprise privée qui montre bien, à notre sens, quelles pratiques peuvent enrayer l'intégration horizontale tant escomptée.

Nous verrons que ce défaut d'intégration horizontale ne se manifeste pas seulement dans le fonctionnement ordinaire de l'entreprise, mais qu'il apparaît également dans ses pratiques d'extension, d'accumulation et de développement. Celles-ci font aussi appel à tout un réseau informel qui est loin de catalyser d'émergence d'une intégration horizontale à travers l'accumulation.

A – Historicité et pratique de recrutement :

Le choix de l'entrepreneur (X) en faveur de son activité industrielle actuelle n'est pas fortuit. Il était avant 1962, Maître-artisan et commerçant dans une ville côtière, et issu d'une communauté dont les membres, depuis les années 30, ont toujours vécu de l'artisanat traditionnel et du commerce des «Souks», au moins jusqu'en 1962.

Les membres de cette communauté ont, la plupart, quitté la Dechra d'origine depuis cinquante ans environ, et se sont implantés dans les villes comme (M), (T), (R) à l'ouest, (C) ou (S.A.) à l'est... C'est-à-dire dans des villes jadis réputées pour leurs souks. En dépit de ce déracinement, tous les membres de la communauté restaient attachés aux valeurs de la Dechra. Les membres les plus anciens étaient toujours sollicités en cas de conflit ; leurs verdicts toujours respectés. Chaque ville possédait – et possède encore – ses

«anciens», et ceux-ci se consultent si nécessaire.

Une entorse à cette règle : (X) de par l'ascendant qu'avaient son propre père et grand-père au sein de la communauté, et en dépit de sa jeunesse, était très respecté par tous, d'autant plus que sa réputation «d'homme travailleur et de bien» l'y aidait. Si bien qu'en 1959, après le bombardement de la Dehra par l'armée française, d'autres parents de la communauté vinrent s'installer à (M) où exerçait (X). Trois d'entre-eux (A) (B) et (C) travaillèrent chez lui en tant que «compagnons» : (A) et (B) étaient frères, et (C) un de leurs cousins. Un quatrième^[3] vivait déjà chez (X) qui l'avait adopté dès son jeune âge.

Tous étaient liés par de puissants liens familiaux, même s'il est très difficile d'en reconstituer la trame. Inutile de dire que chacun des membres, en émigrant, amenait avec lui son épouse, ses propres parents et enfants.

Les relations de travail n'étaient jamais formelles et consistent toujours (au sein des membres de la communauté, hormis les exclus) en un faisceau de liens bien traditionnels, si bien que tout problème familial avait (a toujours) des répercussions sur les relations de travail et inversement. Mais ceci n'est pas spécifique à notre pays puisque par exemple, les corporations traditionnelles européennes étaient toujours sous-tendues par de tels rapports.

En 1962, à la suite de conflits familiaux, (A) (B) et (C) quittèrent (X) pour travailler à leur propre compte. Mais cela ne les empêchera pas de rejoindre leur employeur (et père ou oncle spirituel) quand celui-ci s'installera à (O) une plus grande ville que (M). Après un premier essai dans le commerce d'épices, et après avoir perçu que cette activité n'était pas viable, (X) reprend le commerce des produits textiles, ce qui pour lui, le rapproche plus de son activité initiale même si les produits diffèrent. A la suite d'un redressement fiscal, (X) se voit suggérer par un beau frère, de se lancer dans la fabrication de

ces produits. En dépit des hésitations premières dues au fait qu'il craignait que l'entreprise ne soit au-dessus de ses forces, (X) se reconvertisse dans l'industrie. Nous voyons dans cette reconversion en amont dans l'activité d'origine, deux choses :

1. – Une tendance «naturelle» – en dépit des hésitations éphémères – du commerçant, à remonter la filière des produits qu'il vend.
2. – Une saisie de l'opportunité historique sociale accompagnée cependant de moyens individuels (relation, savoir-faire, argent) qui permettent d'opérer le «saut» du commerce à la fabrication.

Cela se passe en 1966, et jusque-là, (X) continuait à vivre en contact avec les membres de sa communauté et à respecter les rites : Djemâa hebdomadaire ou quotidienne, visite de courtoisie, arbitrage des conflits...

Ainsi en 1966, à la faveur du CODE DES INVESTISSEMENTS, (X) crée une usine dans laquelle il emploie à nouveau (A) qui, en accord avec (B) et (C) l'avaient quitté une seconde fois en 1964, à la suite d'un autre conflit familial.

Mais constatons aussi, que son statut d'entrepreneur pourvoyeur d'emplois et de revenus à des membres de la communauté lui confère toujours un rôle d'arbitre, de «Cheïkh» (Leader), dépassant le cadre local puisque son arbitrage pouvait être écouté même dans les autres villes où vivaient d'autres cellules émigrées de la Dechra. (X) avait bien saisi l'importance de l'imbrication des affaires et de la communauté, percevant clairement que tout conflit pouvait constituer une entrave à l'accumulation dans les affaires.

En même temps que (B), d'autres personnes le rejoignent pour constituer le «Staff» de l'entreprise :

(D) était employé dans un bureau d'import-export avec lequel travaillait (X), commerçant. Des liens s'étaient tissés entre (X) et le père de (D). Celui-ci lui avait confié son fils en le priant de «s'en

occuper comme s'il était le sien». Plus tard, sur son lit de mort, le père de (D) reformula son vœu, renforçant ainsi entre (X) et (D) cette relation «spirituelle» de père à fils.

(E) possédait un camion et livrait les marchandises de (X) à ses clients. L'une des filles de (E) fut, plus tard, adoptée à l'âge de six mois par l'épouse de (X) à la demande de celle de (E), décédée entre-temps.

(F), originaire d'une bourgade proche de (M) où vivait (X) avant 1963. Cet employé fut recommandé par l'expert-comptable de l'entreprise lui-même originaire de cette même bourgade et qui, en fait, était emprisonné par les autorités françaises, en même temps que le beau-père de (X) et l'un de ses beaux-frères. Rappelons qu'il s'agit du même beau-frère qui suggéra à (X) de se lancer dans l'industrie et qui lui présenta cet expert-comptable afin de l'éclairer dans la gestion de ses affaires.

(G), natif d'une autre bourgade, voisine de celle de (F), et connaissant ce dernier de longue date. (G) est présenté à (X) par (F).

(H), neveu de (X). Sa mère est demi-soeur de (X). Il vivait dans une petite localité, non loin de (R), point de chute d'une cellule de la Dechra. (I), neveu de l'épouse de (X), et (J), neveu de (X).

Chacun de ces membres fera partie de l'équipe chargée de gérer l'entreprise, dont l'un des objectifs – tel que formulé par les autorités locales – était d'offrir de l'emploi aux habitants du quartier périphérique avant tout.

En 1967, une équipe d'hommes et de femmes de l'entreprise sera envoyée chez l'associé étranger pour un stage de formation d'une année et demi. Le chef de cette équipe sera (A). Deux autres stagiaires feront aussi partie de l'équipe : (H) et (I). Cinq femmes, embauchées dans le quartier, accompagneront ces trois personnes.

Ils constitueront ensemble, la première équipe de Techniciens et couturières. (E) sera chargé de toutes les opérations de dédouanement des marchandises et matières premières. (F) deviendra comptable et (G) un chargé de la gestion du personnel.

Tous les postes sensibles de l'entreprise seront ainsi contrôlés par des personnes choisies dans un réseau relationnel coutumier : népotisme, référence au charisme («Prends en soin comme si c'était ton propre fils»)...

De retour de l'étranger, l'équipe technique réintègrera l'usine. Certaines ouvrières quitteront l'entreprise soit parce qu'elles ne supporteront pas la discipline imposée par l'entrepreneur (discipline «morale») soit parce qu'elles seront jugées «indécentes». Envoyées à l'étranger, elles devaient y assimiler une technologie et non les «Moeurs» étrangères.

(A) aussi quittera l'entreprise, accusé par (X) d'avoir détourné des fonds. En effet, le partage des tâches n'obéissait pas à une délimitation stricte des fonctions. (A), contre-maître, pouvait comme parent de (X) être sollicité pour des opérations financières. D'où l'accusation de l'entrepreneur. L'intervention des leaders de la communauté ne changea rien à sa décision de licencier (A). Il exigera de lui, auparavant, de jurer de son innocence sur le Coran devant les leaders de la communauté.

Ce conflit représente un grand tournant dans la vie de l'entrepreneur :

1. – Vexé par l'attitude des «leaders» qui avaient soutenu (A), il rompit avec la communauté.
2. – Cette rupture reflète également des craintes de (X) concernant une intervention trop directe des membres de la communauté dans la direction de l'affaire, intervention qui pouvait conduire de leur part, à exiger une participation au capital.

Le départ de (A) fut suivi du recrutement d'un autre neveu (K), frère

de (H). (K) viendra en compagnie de ses parents (donc ceux de (H) frères et soeurs, son épouse et enfants. Au groupe se joindront l'oncle paternel de (K) et (H) ainsi que son épouse et enfants. (K) deviendra contre-maître à la place de (A). Les deux autres hommes, père et oncle de (K) et (H) seront chargés du gardiennage. A la suite d'une querelle familiale, toute cette cellule, y compris (K) et (H) quitteront à leur tour l'entreprise pour rejoindre leur localité initiale. Un tel conflit avait surgi à cause des tentatives d'envoûtement (magie noire) que la demi-soeur (X) et de profiter ainsi, elle-même et ses enfants, de la richesse de (X)»[4].

Bientôt (I) neveu de l'épouse de (X) quittera également l'entreprise à cause de ses fréquentations des membres *de la communauté de (X) qui ont soutenu (A) contre l'entrepreneur.*

Après le départ de (H), (K)... et (I), un autre contre-maître fut choisi. Il s'agit de (E) qui intégra l'usine en même temps que ses deux frères. Progressivement, la relation de (X) et (E) prit une tournure plus intime puisque après la mort de l'épouse de (E), ce dernier confia à la femme de (X) sa fille de six mois qui devint fille adoptive de (X) et de son épouse.

Le «staff» ainsi renouvelé grâce à l'arrivée de (E), (F), (G) et (L), autre neveu de l'épouse de (X), restera en activité jusqu'en 1982, date qui coïncidera avec le retour d'étranger de (N), fils aîné de (X) et héritier principal. Cette date coïncide avec le deuxième grand tournant de la vie de l'entreprise.

B. – Gestion et pratiques formelles :

(N) intervient donc dans la vie d'une entreprise ayant jusque là fonctionné sur un réseau de relations où le matériel s'appuie sur un symbolique plus que sur des relations contractuelles rationalisées par un économique. Le réseau ne se nourrit pas de relations formelles établies au regard de procédures, neutres ou de fonctions (l'inspecteur de douanes etc...) mais au regard d'une connaissance

personnalisée (un tel, inspecteur des douanes...). Et pour tout ce qui se situe en amont et en aval, cette entreprise dépend essentiellement du secteur public. Si bien que pour lever toutes les contraintes, des relations personnelles seront entretenues ; par exemple, pour se protéger de la concurrence d'autres entreprises privées qui ont besoin des mêmes inputs et même procédures, et qui pratiquent les mêmes interventions personnalisées, tout un système d'informations, basé sur l'oralité permet de savoir par exemple, avec exactitude, la date d'arrivée du prochain quota de matières premières avant qu'en soit prélevée une partie par un entrepreneur concurrent plus habile, ou possédant des relations ou contacts plus efficaces. Il va sans dire que la véritable concurrence, s'il y en a une, ne réside nullement dans le fait d'être efficace au regard du marché. Tout comme elle ne s'appuie pas sur une organisation, gestion ou maintenance efficaces entraînant une compétitivité supérieure de l'entreprise par rapport à d'autres.

L'entreprise de (X) possède un appareil de production composé de métiers essentiellement importés entre 1967 et 1970. La maintenance s'y réduit à un simple remplacement de pièces détachées usées, par d'autres pièces importées périodiquement. Le bricolage est de règle, et peu importe si le produit comporte des malfaçons car la vente en est assurée. Gérer une telle entreprise ne nécessite pas une compétence ou un savoir-faire économique, mais avant tout la maîtrise de relations personnalisées facilitant l'acquisition des inputs, et la production. Ce que ne comprenait pas (N). Son profil (études managériales à l'étranger) l'inclinait à adopter une gestion plus économique, et à délaisser ce qui provenait du symbolique.

Or, précisément, si (X) avait confié à son fils (N) la direction de l'affaire, ce n'est pas tant pour ses compétences managériales, que pour deux raisons principales :

1 – Utiliser les diplômes de (N) plus comme symbole que comme

générateur d'efficacité : «L'entreprise est dirigée par son fils qui a fait des études supérieures...»

2 – Affirmer la pérennité symbolique du père à travers l'héritier, au regard de la communauté et la société : «Il n'est pas question que vous profitiez d'actions dans l'entreprise car j'ai un héritier...».

L'essentiel est que la première et unique tentative, entreprise par (N), pour conférer à la vie des affaires une rationalité échappant aux relations symboliques ou informelles et ne faisant aucune concession à l'oralité (passation de contrats écrits, respect des normes légales etc...) ni à une gestion souple du temps, fut un échec.

De plus, (N) fut confronté aux relations de pouvoir claniques existant dans l'entreprise et se traduisant par des conflits et perturbations qui ne relèvent pas d'une rationalité propre au procès de travail de l'entreprise mais qui tirent comme nous l'avons vu, leur origine du dehors.

En fait, le système mis en place depuis si longtemps semblait révéler ses limites, et (N) désirait réformer l'organisation verticale clanique pour promouvoir une intégration plus horizontale de l'entreprise. L'application des normes de construction, devait lier l'usine à des entreprises nationales, favorisant en principe son insertion dans un faisceau de relations formelles. Devait ensuite suivre la mise en oeuvre d'un système de formation articulé autour d'un plan de maintenance, d'une comptabilité analytique, d'un atelier de production de pièces détachées. La conception de cartons «jacquard» des métiers à tisser (déjà entreprise par des industriels privés tunisiens et marocains) devait initier les ouvriers à la notion de «mémoire», tout comme les cadres administratifs devaient, par l'archivage, en arriver à la découverte de la notion de « mémoire de l'entreprise».

Catalyser les énergies autour de tâches techniques et organisationnelles, semblait être le seul moyen de court-circuiter à

l'intérieur de l'entreprise, des pratiques informelles, avant d'investir le champ des relations avec l'environnement, grâce à l'émergence d'une capacité de négociation des cadres de l'unité avec l'ensemble des partenaires. Dans un tel système, le seul critère devait être la compétence et la réglementation, de même qu'il visait l'apparition d'un collectif d'ouvriers et cadres qualifiés, initiés à une «tradition écrite» (conception de plans, archivages...).

Mais les initiatives de (N) trouvèrent leurs limites à propos de la réalisation d'une nouvelle usine, réalisation confiée à une entreprise publique. Toutes les décisions qu'il prenait afin de contraindre les partenaires (Sociétés Nationales, Entrepreneurs de travaux publics, Architectes...) à observer les délais de réalisation ont échoué. Notamment du fait que (X) préférait s'arranger avec chacun d'entre eux, en ne faisant jamais jouer les clauses contractuelles, ni les promesses écrites. Chacun des partenaires avait ses contraintes, et il était de fait, difficile de forcer une société nationale, en dépit des contrats existants, d'observer des délais de réalisation quand elle-même ne possédait pas les moyens matériels et humains nécessaires pour cela. De plus, l'entreprise de (X) était la seule entreprise privée ayant un projet de réalisation de travaux avec une entreprise nationale.

Il va sans dire que la priorité revenait toujours aux autres chantiers publics. Le téléphone et les visites de courtoisie reprirent le dessus sur les négociations autour de l'écrit (souvent houleuses). (N) fut dépassé par les décisions prises à son insu. A son tour, les mécontentes à l'intérieur de l'entreprise convergèrent avec d'autres querelles familiales. Les prises de position de (N) furent jugées par les aînés comme inopportunes et inefficaces. Finalement, il démissionna. Son auto-exclusion, à la fois de la cellule familiale et de la vie des affaires, laissa libre champ à d'autres candidats : (Q), un gendre de (X), (P) fils cadet de (K) et frère de (N). Le premier occupa le poste de directeur administratif qu'occupait (N), le second devint

contre-maître.

A ce sujet, il faut préciser la parfaite intégration du gendre et du fils cadet, dans l'entreprise. Le gendre, orphelin ayant quelque peu subi l'ingratitude des membres de sa famille (demi-frères) correspond presque parfaitement au profil de (X). Le gendre retrouve une famille qui lui manquait, et en retour, il s'insère dans le cadre hiérarchique traditionnel (pyramidal). Le fils cadet, en compagnie de (L) neveu de l'épouse de (X) prennent en charge les tâches du contre-maître. Le recrutement des ouvriers, le choix des chefs d'équipes et techniciens se fait selon les mêmes critères que précédemment. Tour à tour, les ouvriers les plus anciens, donc les plus fidèles, sont envoyés en pèlerinage. Tout le monde se retrouve, et s'identifie dans quelques valeurs-clés : (X) est un homme pieu, béni de Dieu. Sa richesse est due à la fois à quarante années de labeur, mais aussi à la bénédiction divine. Elle n'est pas comme l'avait pensé son fils le résultat d'une action économique rationalisée, mais le résultat d'une maîtrise du symbolique[5].

C. – Efficacité et mode de gestion symbolique

Nous retrouvons à travers ce cas, une double interrogation :

- 1 – Celle relative à la pertinence d'une historicité des relations sociales et de la présence d'invariants historiques,
- 2 – Celle relative aux modes d'exercice des relations (dans et hors de l'entreprise) en vue d'optimiser ou maximiser le revenu matériel.

L'exemple nous montre que l'entreprise, pour atteindre ses finalités matérielles, n'a pas recours à une intégration horizontale mettant en œuvre des procédures et lois qui relèvent d'un économique rationalisé, mais pratique une intégration verticale s'appuyant sur des réseaux communautaires et sur la personnalité charismatique du patron. Celui-ci, loin de prendre l'allure d'un entrepreneur, cherche plutôt à se donner l'étoffe d'un «Cheïkh», parce qu'il sent que c'est

cette étoffe qui lui permet d'atteindre à l'efficacité matérielle.

Nous sentons bien qu'à travers la tentative managériale de (N), le résultat est la résurgence et le renforcement des anciennes pratiques de solidarité verticale, et non pas comme l'espérait (N), l'émergence de solidarités horizontales visant la création d'un tissu économique et social échappant aux compétitions symboliques d'ordre traditionnel. Ce qui nous démontre bien la présence d'invariants sociologiques qui confèrent dans les relations de production une plus grande efficacité matérielle que les relations normalisées par «l'économie européen» et plus ou moins reprises dans les schémas traditionnels de développement. L'interrogation reste cependant entière : est-ce que cette efficacité matérielle de pratiques s'appuyant sur l'histoire est purement conjoncturelle (grâce à la gratuité offerte par la rente pétrolière et à la facilité de capture de la richesse), ou bien est-elle un mode pertinent d'exercice de l'activité économique, mieux adapté aux réalités de notre société ?

Notes

[*] Maître-Assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran.

[1] «ORIGINS OF MODERN ENGLISH SOCIETY» par HAROLD PERKIN ARK PAPERBACKS - 1981.

[2] Ceci est bien symbolisé par les notions de «Pôles de développement» et de «Noircissement de la matrice inter-industrielle».

[3] Ce quatrième personnage quittera (X) lorsque celui-ci émigrera vers (O). Son départ sera définitif. Nous ne lui attribuerons donc pas de lettre pour le nommer, vu qu'il ne connaîtra pas l'entreprise de (X).

[4] Epouse de (X) dixit.

[5] Dans cette étape, le nouveau directeur administratif et beau-frère de (N) recrutera comme comptables, d'anciens collègues qui travaillaient avec lui dans l'entreprise nationale qu'il gérait avant son arrivée dans l'entreprise de (X).

MOHAMED HABIB RAHIEL[*]

Les produits financiers bancaires et «placements non institutionnels»[]**

Introduction :

Traiter des produits financiers bancaires en Algérie est significatif dans le contexte économique actuel, dominé par une politique commerciale agressive des banques dans le but de mobiliser des ressources de financement, suite à un changement dans l'orientation et la gestion des banques, à travers l'apparition d'un certain nombre de textes de lois, dont les plus importants restent la loi sur «l'Épargne et le Crédit» adopté en 1986 et les textes sur l'«autonomie de l'entreprise publique en Algérie».

La problématique de «l'Épargne» est liée à sa captation par les intermédiaires financiers et son intégration dans les circuits de financement institutionnels permettant à ceux-ci de posséder de grandes potentialités financières.

La diversité des produits financiers proposés par les «Intermédiaires financiers monétaires» joue un rôle déterminant dans la captation de l'épargne, au regard du risque et de la rentabilité de ces actifs.

La préférence pour la liquidité et le choix d'actifs que désire posséder un individu peuvent être dictés par différents motifs qui sont également d'ordre autres que financiers.

La mobilisation de l'épargne des agents économiques à capacité de financement, notamment l'agent économique «ménage» (considéré

en théorie économique, comme agent traditionnellement à capacité de financement), ne peut être nullement appréhendée à travers l'optique mécaniste, celle de pallier au déficit des entreprises publiques qui arrivent difficilement à générer des surplus financiers leur permettant de pourvoir aux besoins d'exploitations et d'investissements.

Le risque de voir cette épargne prendre le chemin «d'Actifs non institutionnels», tels que les valeurs immobilières, surtout avec l'ouverture et l'allègement des transactions immobilières (voir loi des finances 1986), les métaux précieux, la détention de monnaie étrangère qui permet de détenir un pouvoir d'achat supplémentaire sur des biens et services non offerts sur le marché local et concurrencer ainsi les produits financiers proposés par les institutions financières, livret d'épargne, bons de caisse, obligations d'Etat (bons d'équipements...).

Le poids des actifs monétaires dénote plusieurs importances, dont l'effet apparent, comme l'indique l'observation, est celui de l'utilité marginale de la monnaie qui n'est pas nulle. Les agents économiques intègrent dans leur calcul économique (et effectuent celui-ci avec) l'actif monétaire.

Si on pose le problème de l'épargne financière en terme de choix d'actifs, il s'agira alors de faire obligatoirement référence au comportement de portefeuille des agents économiques épargnants.

L'analyse du comportement de portefeuille des agents économiques est un chapitre important de la théorie économique, surtout suite aux parutions en 1952 et 1959 d'un article et d'un livre de H. M. MARKOWITZ, puis d'un autre de James TOBIN sur la préférence pour la liquidité qui ont été à l'origine d'un nombre considérable de travaux dans le domaine que l'on a pris l'habitude d'appeler «théorie du portefeuille»[\[1\]](#).

Reste alors à poser une question pertinente, celle de l'applicabilité dans le contexte financier algérien, caractérisé par une quasi absence

de marchés financiers, par un nombre de produits financiers très limité, et enfin la possibilité du choix entre actifs, qui sont les fondements de cette analyse du portefeuille. Analyse qui s'appuie sur le choix et la sélection de valeurs boursières dans un ensemble donné et de répartir leurs proportions afin d'obtenir un placement d'actif optimal.

Il est entendu que cette théorie a connu un approfondissement, tout en débordant du domaine strictement boursier pour s'appliquer finalement à l'ensemble des actifs, monétaire, financier, immobilier et autres, et devenir aussi une théorie générale du choix des actifs.

C'est en ce sens, et par le biais des instruments d'analyse de cette théorie du portefeuille, soit l'évaluation du risque et de la rentabilité, qu'on peut être tenté d'apprécier le comportement de portefeuille des épargnants algériens. Si toutefois, les préalables suivants sont levés quant aux comportements des épargnants algériens.

Ceux-ci ont-ils une attitude de diversification consciente ou naïve de leur portefeuille ?

L'environnement financier et les institutions financières permettent-ils un choix délibéré d'actifs.

Les éléments du choix (l'information financière est-elle accessible à l'épargnant), sont-ils maîtrisés par l'épargnant.

Quel rôle joue la rémunération financière (le taux d'intérêt) dans l'arbitrage entre les différents actifs.

D'autant plus que la préférence pour la liquidité semble ici jouer un rôle important dans la constitution de portefeuille des agents à capacité d'épargne ; celle-ci est-elle liée à l'absence répétée de produits et services sur le marché financier et de biens et services qui contraignent les ménages à thésauriser malgré eux de la monnaie ou bien, est-elle la conséquence d'un arbitrage délibéré d'actifs.

Une partie des réponses à ces interrogations peut être apportée par l'analyse des produits financiers bancaires, dans la mesure où les caractéristiques de ces produits détermineraient le volume de l'épargne mobilisée.

Avant d'aborder la présentation des différents produits bancaires, il serait utile de faire un détour par les différents éléments de la politique commerciale d'une banque, qui eux aussi, permettent s'ils sont bien étudiés de mobiliser l'épargne et qui constituent l'autre aspect de la même réalité à savoir, la captation de l'épargne par les intermédiaires financiers.

La politique de marketing bancaire s'appuie essentiellement sur la notion de produit ; le produit financier (au même titre que les biens et services) doit répondre à ces besoins, soit de transaction, de précaution, de logement, de trésorerie, de véhicule... Il est indispensable pour une banque d'adapter ses produits bancaires à une réalité du marché, et si besoin est, de créer de nouveaux produits (en outre pour atteindre d'autres clientèles) et surtout de différencier entre ceux déjà existants.

Nous constatons dans le cadre de notre travail, que les produits bancaires proposés par les banques algériennes se différencient très peu les uns des autres, et ne facilitent pas l'accès aux biens et services, ce qui dans une économie de pénurie favorise le phénomène de l'épargne forcée, voire de la thésaurisation.

Encore faut-il savoir que les banques n'ont pas l'autonomie voulue en matière de promotion et de création de nouveaux produits, d'autant plus que les taux d'intérêts rémunérateurs sont administrés et fixés périodiquement par les autorités monétaires.

Cette réalité en matière de politique commerciale des banques demeure depuis longtemps un blocage au dynamisme des banques, en ce qui concerne la collecte de l'épargne, et en particulier celle des ménages.

I. – Présentation des produits financiers bancaires en Algérie

a) – Méthodologie

Nous avons délibérément retenu les produits bancaires[2] proposés actuellement par l'ensemble de nos banques, sans faire un rappel empirique de l'ensemble des produits qui ont été mis sur le marché depuis la création de nos institutions bancaires.

Les produits financiers bancaires proposés par les Intermédiaires financiers bancaires en Algérie ne sont pas très nombreux et diversifiés. Ils se résument à une dizaine d'actifs.

Nous avons volontairement ajouté les comptes courant à vue, sachant que ceux-ci sont plus monétaires que financiers, dans la mesure où les statistiques monétaires et financiers ne nous permettent pas de désagréger entre comptes courants à vue et comptes courants à terme.

b) – Les produits bancaires[3]

1. – Les comptes courants :

Définis classiquement comme des comptes de dépôts des liquidités, ils sont ouverts tant pour les particuliers que les entreprises publiques ou privées.

En somme pour l'ensemble des agents économiques intérieurs et sous certaines conditions pour les entreprises étrangères exerçant sur le territoire national.

Ces comptes courants possèdent toutes les caractéristiques d'un compte bancaire : utilisation d'un chéquier, virement, retrait..., *et ne donnent lieu à aucune rémunération.*

2. – Les bons de caisse :

L'acquisition de bons de caisse peut être souscrite par toutes personnes physiques ou morales, soit au porteur, ou nominativement, ou sous forme anonyme. Néanmoins pour les organismes publics ou les entreprises, ce placement doit être obligatoirement nominatif.

Le minimum d'achat est fixé à 10.000 D.A. et le taux d'intérêt rémunérateur varie selon la durée d'immobilisation de la créance ; à titre d'exemple :

- trois à six mois un taux de 4 % est fixé l'an
- trente à trente six mois de 6,25 % l'an
- 120 mois et plus de 9 % l'an.

Les intérêts sont versés annuellement, si la période ne le permet pas, ils sont payés à échéance.

3. – Les comptes à terme

Ceux-ci présentent les mêmes caractéristiques que les bons de caisse, les mêmes conditions de rémunération, et semblent faire un double emploi avec ces derniers.

4. – Les livrets d'épargne C.N.E.P.

Nous reprenons dans la présentation des produits financiers bancaires, cet actif financier car l'arrêté du 22.09.86 fixant les conditions de banques autorisent celles-ci à délivrer pour le compte de la C.N.E.P. et à gérer au lieu et place de celle-ci «selon les modalités fixées contractuellement entre elles».

Le taux d'intérêt rémunérateur qu'obtient cette épargne est de 5 % l'an.

5. – Les livrets d'épargne banque

La clientèle concernée par ce produit financier est plus restreinte, car ne peuvent accéder à ce produit que les personnes physiques, pour

un montant ne dépassant pas les 100.000 DA par livret au taux de 5 % l'an (au même titre que le livret d'épargne C.N.E.P.).

6. – Le livret spécial logement

Dans le souci de mieux gérer le financement de la construction, et de canaliser l'épargne-logement au profit de l'organisme appelé à prendre en charge l'habitat, le législateur interdit aux banques (suite à l'apparition de l'arrêté cité plus haut) d'ouvrir de nouveaux ces comptes. Néanmoins, ils continuent à être gérés pour ceux ouverts précédemment aux mêmes conditions que ceux détenus par la C.N.E.P., au taux d'intérêt de 5 % l'an.

7. – Les comptes étrangers en dinars algériens convertibles : C.E.D.A.C.

C'est un produit financier récent, lancé dans le marché, afin de mobiliser l'épargne en monnaie étrangère, qui circule dans l'espace économique national. Avec pour objectifs d'améliorer la trésorerie des intermédiaires financiers, en monnaie étrangère, et de casser le marché parallèle de devises.

Les dernières modifications juridiques (code pénal et loi de finances 1987) apportent les garanties nécessaires aux épargnants désireux de placer en monnaies étrangères.

L'ouverture d'un compte C.E.D.A.C. est gratuite, non rémunéré pour les dépôts à vue, mais par contre un taux d'intérêt rémunérateur est fixé pour ces mêmes comptes à terme.

La structure des taux d'intérêt rémunérateurs est fixée par l'arrêté du 22.09.1986.

A titre d'exemple pour un placement égal ou supérieur à 10.000 DA pour une période de 2 à 6 mois, un taux d'intérêt rémunérateur de 3,25 % l'an est délivré.

Pour les périodes suivantes :

- 6 mois à 12 mois, 4 % l'an.
- plus de 12 mois, 6,5 % l'an.

Dans ce contexte, il est utile de remarquer que ce taux rémunérateur est une charge nette pour les banques, dans la mesure où le versement – centralisation de ces dépôts auprès de la Banque Centrale d'Algérie ne fait pas l'objet d'une rémunération et de ce fait le comportement des banques au vu du seul critère financier (et donc de rentabilité) reste mitigé, d'autant plus que la manipulation de ces comptes mobilisent un personnel, et occupent une plage horaire volumineuse.

8. – Les comptes en devises

A ne pas confondre avec les produits C.E.D.A.C., les comptes en devises ne sont ouverts qu'aux seuls nationaux résidents à l'étranger ou ayant résidé à l'étranger.

L'ouverture d'un compte en devise est gratuite, leur rémunération est fixée par décision des gouvernants de la Banque Centrale Algérienne trimestriellement. Voir tableau ci-dessous.

Tableau : taux applicables aux comptes devises institués par l'arrêté n°31/83 du ministère des finances du 19.03.1983, 4^{ème} trimestre 1986

	\$ US	D.M.	£ Stg	F.S.	F.F.
A vue	6,15	4,5	10,20	1,65	7,70
1 mois	6,25	4,85	10,35	4,50	7,80
3 mois	6,30	4,95	10,50	4,60	7,90
6 mois	6,35	5,00	10,55	4,70	8,00
6 à 24 mois	6,60	5,25	10,80	4,95	8,25
Plus de 24 mois	6,85	5,50	11,05	5,20	8,50

Les taux d'intérêts rémunérateurs sont fixés pour la devise considérée.

9. – Remarques sur les produits financiers relevés du marché, dont le plus important est *l'épargne-véhicule* ; suite à l'arrêt des importations de véhicules, ou à une importation insuffisante de ceux-ci le fonctionnement de ce type de produit financier n'a plus sa raison d'être. Néanmoins, les fonds déposés continuent à être gérés et reversés, sinon transférés dans d'autres fonds de placements.

10. – Les bons agricoles

Les bons agricoles se matérialisant dans l'achat d'une souscription auprès de la B.A.D.R., pour une durée de 5 ans au minimum et de sommes variables à partir de 2.000 D.A. le bon. Cette souscription fut lancée sur une période de 2 mois, afin de mobiliser 2 milliards de D.A. pour le financement du secteur agricole.

II. – L'évaluation de l'épargne bancaire

a) – Méthodologie

La mobilisation de l'épargne dépend de la structure des intermédiaires financiers qui facilitent la création et les habitudes d'épargne. L'épargne potentielle peut être orientée vers les institutions bancaires constituant ainsi une épargne institutionnalisée.

Nous avons évalué l'ensemble des dépôts à vue et à terme auprès des banques primaires, à la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance et aux P.T.T. Ces dépôts sont mobilisés par les produits financiers bancaires et non bancaires présentés précédemment.

b) – Evolution des dépôts à vue et à terme

Les dépôts à vue dans les banques primaires, aux comptes chèques postaux (C.C.P.) et au Trésor Public, constituent l'ensemble des dépôts à vue, auxquels s'ajoutent les dépôts à terme et les bons de

caisse (quasi-monnaie), pour former l'ensemble des dépôts, l'objectif de l'évaluation des dépôts à vue et à terme est d'apprécier le niveau de mobilisation de l'épargne des agents économiques par les institutions financières.

Néanmoins, il est impossible de distinguer la part revenant à tel ou tel agent économique car les postes de «dépôts à vue» et «dépôts à terme» des banques primaires ne sont pas désagrégés.

L'indice d'évolution de l'ensemble des dépôts indique une progression très lente des dépôts de 1963 (1690 millions de D.A.). Il faut attendre neuf années pour voir leur quadruplement.

- De 1972 à 1976 : les dépôts connaissent une progression relativement lente, l'indice passe de 151 à 194 en 1974.
- A partir de 1976, les dépôts subissent une nette accélération, ils font plus que doubler entre 1978 et 1982.

Cette dernière tendance est marquée par l'augmentation des dépôts dans les banques primaires et peut ne pas être le seul fait des ménages (entre 1978 et 1982, les dépôts à vue sont multipliés par 03 fois alors que les dépôts à terme doublent).

Au-delà de ces chiffres, il faut toutefois remarquer que l'épargne des ménages algériens est beaucoup plus potentielle qu'effective. Ainsi, si en 1983 on a pu collecter 58 % de l'épargne potentielle (de la part non consommée du revenu monétaire) on a pu drainer en 1984 seulement 40 %.

Ce fait est dû à la thésaurisation encore largement répandue en Algérie. A titre d'exemple, les résultats obtenus par la C.N.E.P. lors de l'opération de changement des billets de 500 D.A. prouvent bien la toute puissance de cette thésaurisation.

On peut comparer, à cet effet, ces versements opérés par les épargnants en avril 1982 avec ceux des quatre premiers mois des

années 1981, 1982, 1983.

Tableau : Versements opérés par les épargnants (en milliers de D.A.)				
Mois				
Années	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL
1981	29	188	160	106
1982	232	180	195	2209
1983	309	250	242	225

Source : C.N.E.P.

L'offre de produits financiers (en l'absence d'un marché financier) ne remplit pas dans la mobilisation de l'épargne, la fonction voulue la captation de cette épargne par le circuit parallèle des changes, et son placement dans les actifs autres que financiers, ampute le système financier, et l'inter-médiation financière de sommes considérables.

Il peut a priori sembler trivial de souligner que l'épargne des agents économiques et en particulier des ménages existe hors du circuit institutionnalisé. En d'autres termes «thésaurisés» ou «placés» dans des actifs non institutionnels tels que bien immobiliers, métaux précieux, ou encore biens de consommation durables. Nous essayerons à travers cette conclusion de présenter deux points à notre avis importants dans la démarche de l'institutionnalisation de l'épargne.

Le premier a trait au rôle du taux d'intérêt rémunérateur, Le second aux diverses formes que peut prendre l'épargne non institutionnalisée.

Conclusion

a) – Le taux d'intérêt rémunérateur et taux d'inflation

Une simple comparaison entre le taux d'intérêt officiel et les taux rémunérateurs sur les quinze dernières années nous donne une idée sur la dévalorisation par rapport au niveau général des prix de l'épargne placée à travers les différents produits financiers bancaires et non bancaires.

Tableau : Taux comparatifs entre taux d'intérêts et taux d'inflation																
70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86
6,6	2,6	3,6	6,4	8,9	6,3	8,8	12	17,3	11,5	9,5	14,6	6,7	4,6	8,4	12,4	*
																**
entre 2 % et 4 %								entre 4 % et 6 %								

* taux d'inflation officiel

** taux d'intérêt rémunérateur

Cette constatation nous montre que le taux d'intérêt rémunérateur n'arrive pas à couvrir la perte du pouvoir d'achat de la monnaie dû à la hausse du niveau général des prix évaluée officiellement. Cette remarque est d'autant plus forte si on considère les prix sur le marché parallèle où un nombre important des biens et services s'échangent.

b) – Les «placements» non institutionnels

Une remarque méthodologique s'impose au préalable, quant aux critères retenus pour définir ces «placements» non institutionnels, car il peut paraître exagéré de retenir des biens durables comme étant des produits d'épargne.

Concernant l'immobilier et les métaux précieux de tout temps ces deux formes de «placements» ont concurrencé les produits financiers de par leurs caractéristiques propres, réalisation d'une capitalisation, d'une plus-value à la cession. D'autant plus qu'en l'absence d'une diversité de produits financiers rentables (au regard du taux d'inflation) de la définition du statut de la monnaie en économie planifiée, de la

pénurie d'offre de biens durables, la détention de la monnaie ou son «orientation» sur d'autres actifs prend une tout autre signification. Tout comme la signification que prennent les biens durables, en particulier les véhicules.

Il serait intéressant d'essayer d'évaluer la masse d'actifs monétaire mobilisée dans ces «placements» non institutionnels.

1. – Le marché de l'automobile^[4]

De 5 000 véhicules en 1962 à 900.000 en 1986. Cet apport considérable provient de trois sources.

- l'importation par l'Etat,
- Apport des émigrés, et catégories particulières,
- et enfin, l'Autorisation d'Importation de véhicules (A.I.V.)

A titre indicatif de 1980 à 1986, l'Etat a importé le chiffre de 271.900 véhicules pour une valeur de 12 milliards de DA.

Les particuliers ont importé de 1983 à 1986, dans le cadre du changement de résidence, près de 110.000 voitures.

Enfin les catégories particulières (anciens moudjahidines et diplomates) et A.I.V. ont réuni depuis près de 100.000 voitures, pour un total s'élevant à près de 5 milliards de DA de droits et taxes.

Au vu de ces chiffres on peut estimer l'importance du «bien véhicules) et A.I.V. ont réuni depuis près de 100.000 voitures, pour un total et la part du revenu ou de l'épargne qui est orientée vers cet actif. Ceci dit nous nous sommes arrêtés à l'évaluation officielle, sans considérer de prix réel sur le marché parallèle qui est de deux à trois fois supérieur à celui affiché par l'Etat.

2. – Le marché de l'or

Plus de 7.000 artisans bijoutiers sur l'ensemble du territoire national. Il

est très difficile, sinon quasiment impossible de déterminer la quantité d'or détenue par les agents économiques et notamment «les ménages» et d'en faire une évaluation.

Néanmoins, un certain nombre de points de repères peut être fixé qui nous donnent l'importance de cet actif dans le choix d'actifs des ménages.

Il a été écoulé aux artisans bijoutiers près de 8 tonnes (8 000 kilos) au prix de 19 millions de centimes le lingot (1 kg) en 1986, alors qu'en 1984 le lingot faisait 6 millions de centimes.

La structure du prix se partage entre 35 % à l'Agenor, la société de gestion des métaux précieux et 65 % va au trésor.

Le prix au détail est fixé à partir du prix du gramme lui-même dépendant du travail effectué, la main d'oeuvre spécialisée, le matériel...

Néanmoins ces données concernent encore une fois, les statistiques officielles en particulier pour l'or et les métaux précieux, le marché parallèle est très fourni, pour un ensemble de pièces un achat est effectué hors circuit commercial recensé, d'autant plus que la possibilité d'acquérir un bijou est plus facile sur le marché parallèle qui présente certaines facilités (mode de paiement) et que le prix s'avère souvent inférieur à celui affiché dans le circuit commercial des bijoutiers-revendeurs contrairement aux véhicules et aux biens immobiliers.

3. – Les biens immobiliers

L'objectif de l'épargne des ménages, semble en Algérie, orienté vers l'acquisition de l'immobilier (logement...).

Le manque d'information sur cet actif nous pousse à croire que les produits bancaires liés à l'épargne-logement mobilisent l'épargne désireuse d'acquérir un logement. On peut dire que la faiblesse de

l'offre sur ce bien a conduit une hausse considérable du prix au mètre carré bâti et non bâti.

A titre d'exemple le prix officiel est passé de 40 DA en moyenne vers les années 1980-1985 à 150 DA en 1986 pour le mètre carré non bâti (prix officiel).

Pour le mètre carré bâti des logements trois pièces de 70 m² à 90 m² sont vendus par la CNEP à 350.000 DA en moyenne. Il y a lieu de signaler à ce niveau la différence de prix officiel affiché entre deux organismes d'Etat, la CNEP et l'OPGI. Cette dernière pour la même superficie du mètre carré bâti, le cède à un prix trois à quatre fois inférieur.

Nous remarquons que ces chiffres concernent toujours les prix officiels, car au-delà du circuit officiel le prix de cession est inaccessible à l'épargnant moyen et représente souvent le revenu d'une dizaine d'années d'un cadre supérieur.

Il est à noter enfin, que la faiblesse de l'offre de produits financiers bancaires, et de leurs taux rémunérateurs n'encouragent certainement pas l'épargne institutionnelle d'autant plus que l'accession à des biens durables échappent aux critères purement financiers à l'épargne et des banques, et cela pose une question pertinente et d'actualité, dans l'économie algérienne. Quels rôles peuvent jouer les produits bancaires actuels dans la mobilisation de l'épargne s'ils ne sont pas favorables à l'acquisition ou l'accession à des biens durables.

La monnaie étrangère :

En dépit des efforts de l'Etat, les deux dernières années, afin «d'institutionnaliser l'épargne en monnaies étrangères» le marché parallèle de celles-ci reste toujours aussi animé, mieux le taux de change parallèle a connu un emballement ces derniers mois, passant de 250 % à plus de 350 % et ce, suite aux décisions prises par les autorités d'annuler l'allocation touristiques (1.000 D.A. par voyage et

par an) et la permission d'ouvrir un compte devises, apportant à cela la possibilité d'acquérir sur le marché national un certain nombre de biens et de services en devises (logement). Ce dernier aspect reste timide mais, il connaîtra des développements importants lors des prochaines années.

La détention de monnaies étrangères permettant l'accession à une offre de biens et services à laquelle ne peut accéder le pouvoir d'achat en dinars, un dynamisme commercial des banques permettra-t-il à lui seul de capter cette importante épargne ?

Notes

[*] Maître Assistant à l'Université d'Oran. Chercheur associé au CREAD.

[]** Communication présentée à la Journée d'Etude sur «Les produits financiers en Algérie». CREAD - Institut des Sciences Economique d'Oran - 18 Avril 1987.

[1] Voir travaux sur la théorie du porte feuille notamment H. M. MARKOWITS : «Portfolio selection» New York, John, Wiley and Sons, 1959.

[2] Voir A. Saker : concernant les produits financiers par le circuit du Trésor (Trésor-CNEP-CCP...).

[3] Arrêté du 22 Septembre 1986 fixant les conditions de banque, J.O. N° 40 1er octobre 1986.

[4] Djaoudi - Actualité Economie, Février 1987 P. 48.

ABDERRAHMANE SAKER^[*]

Les incitations à l'épargne des ménages. Cas de la C.N.E.P.^[]**

En Algérie, l'épargne des ménages ne peut se comprendre que resituée dans une économie de pénurie.

L'analyse des incitations à l'épargne mises en place par la CNEP (Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance) ne peut être menée indépendamment des biens durables rares, ou du moins en quantité limitée, que les dépôts d'épargne institutionnels peuvent acquérir, à des prix hors marché.

C'est donc à partir du marché de biens durables, et en particulier du logement et du véhicule, que seront étudiées les formes de mobilisation de l'épargne de la CNEP.

L'approche de sa clientèle permettra d'approfondir l'hypothèse que l'analyse classique (traditionnelle) de l'épargne perd sa pertinence pour l'économie algérienne.

1. – Logements et véhicules : Une offre limitée

Pour ces deux biens durables, nous présenterons brièvement, la situation de l'offre.

1.1. – Le logement : une crise structurelle

La crise de l'habitat, en Algérie, est devenue une réalité tangible qui ne nécessite pas de longs développements. Tous les documents officiels^[1] insistent sur la gravité de cette situation. Nous nous

limiterons ici à présenter quelques indicateurs physiques, qui n'ont pour seul sens que de démontrer l'intensité de cette crise.

La crise de l'habitat se présente sous deux aspects, étroitement liés :

– d'une part, une faiblesse dans la réalisation des logements (urbains principalement) : ainsi le taux de réalisation du programme d'habitat pour la décennie 1967-1978 n'a atteint que 34 % (et 26 % seulement pour les logements urbains).

– d'autre part, une nette dégradation des conditions d'habitat d'après les données de l'Office National des Statistiques (ONS), le parc de logements (moins de 2,8 millions) est constitué pour 20 % d'habitations sommaires (bidonvilles, entre autres) et près de 40 % des logements ne disposent pas d'un minimum de conditions de vie (cuisine et salle de bains)[\[2\]](#).

La crise peut également s'identifier dans le taux d'occupation par pièce : 2,69 et dans le nombre élevé de ménages (20.000) de 11 personnes et plus, habitant dans une seule pièce. Même si un «rattrapage» dans la production de logements a été opéré, depuis le premier plan quinquennal[\[3\]](#), la crise de l'habitat est une crise structurelle, d'autant plus, pour reprendre l'analyse de J. KORNAI, «Le besoin de logement est quasi insatiable»[\[4\]](#).

1.2. – Véhicules : une mise sous «tension»

Le marché des véhicules en Algérie est marqué par une importante distorsion entre l'offre et la demande, résultant de plusieurs facteurs :

– l'inexistence d'unités de production, ou du moins de montage de véhicules,

– le quasi-monopole jusqu'en 1984 de l'Etat dans l'importation des véhicules,

– la compression de l'offre de véhicules (importations limitées et vieillissement du parc automobile) et une demande en croissance

rapide l'augmentation du niveau de vie ayant pour effet d'accroître la consommation de biens de consommation de plus grande valeur, dont la voiture.

Quelques indicateurs permettent de mieux situer cette mise «sous tension» de la voiture. Les enquêtes officielles sur la consommation des ménages[5] indiquent toutes l'importance de leurs dépenses «transports» dans la consommation totale (60 à 65 %) avec une préférence pour les transports individuels (les achats de véhicules et d'entretien représentent 70 % de leur consommation en transport).

Le parc automobile n'a connu, de 1962 à 1983, qu'un taux moyen de croissance de 7 % et encore faut-il préciser que les véhicules ayant plus de 5 ans d'âge constituent près de 90 % de ce parc.

Si le nombre de personnes par véhicule est passé de 1974 à 1984 de 59 à 32, cela est à lier à une augmentation de l'offre de véhicules, importations de l'Etat et des ménages (A.I.V. changements de résidence...), sur lesquelles nous reviendrons par la suite.

Cette structure du marché des véhicules (demande élevée et offre inélastique) va impliquer des prix très élevés dont l'évolution suit toujours une courbe ascendante. Ces prix ayant pour effet de limiter la demande des ménages. Ce marché est caractérisé par la queue chronique et l'attente durant de longues années de véhicules importés par l'Etat dont les prix ne répondent pas à cette logique de marché.

C'est sur ces considérations, nous le verrons, que la CNEP va inciter l'épargne des ménages en liant l'obtention d'un véhicule importé au dépôt d'épargne.

2. – Les incitations à l'épargne de la CNEP

Conçue au départ comme une institution financière «chargée de la récolte de la petite épargne monétaire»[6] la CNEP n'a assuré son rôle dans la mobilisation de l'épargne des ménages qu'en liant

l'obtention d'un bien limité aux dépôts d'épargne.

Tableau 1 : Évolution des épargnants et des excédents annuels de la CNEP (1966-1986)									
	1966	1969	1971	1974	1977	1980	1981	1982	1986
EPARGNANTS	110.200	188.443	323.658	561.124	794.964	1.400.856	1.603.000	1.900.000	2.700.000
EXCÉDENTS (en mil. D.A.)	39,9	101,3	304,6	365	892	3671,1	1784,1	4154	6004

Sources : CNEP

L'évolution des épargnants et des excédents annuels (versements-retraits) vient confirmer cette hypothèse.

2.1. – Epargne et épargnants jusqu'en 1970

La faiblesse des dépôts d'épargne (ils se situent entre 40 et 100 millions DA par an) s'explique par une motivation d'épargne volontaire (épargne spontanée), répondant aux critères traditionnels de l'épargne : taux d'intérêt, motif de précaution... Cette tendance se trouve renforcée par l'évaluation de la part de l'épargne disponible des ménages mobilisée par la CNEP, en moyenne moins de 10 % de 1966 à 1970.

Aussi l'analyse de Ahmed HENNI semble, dans ce cas, très pertinente : «la thésaurisation est (donc) cyclique et ne semble pas dépendre uniquement du volume des ressources des ménages. Elle n'est pas non plus une trappe au sens keynésien parce qu'elle n'est pas liée au marché des capitaux mais au marché des biens et services»[\[7\]](#).

Cette dernière idée peut très bien s'appliquer pour l'épargne des ménages.

2.2. – Logement et épargne des ménages

La «liaison» de l'épargne au logement a connu deux moments, nettement identifiables ;

2.2.1. – de 1971 à 1979

Dès 1971, la CNEP élabore une politique de mobilisation de l'épargne en instituant «L'épargne-Logement». Mais la situation relativement «confortable» de l'habitat de ces années, n'incite pas, au départ, de lier l'épargne au logement. Aussi «l'épargne-logement» va consister en l'octroi de prêts CNEP au profit de ses épargnants, dont le but est l'acquisition immédiate ou ultérieure d'un logement. Ces prêts étant destinés à la construction de logements individuels et sous régime coopératif à usage familial et à l'accession à la propriété de logements neufs vendus par les organismes publics d'habitat.

D'autres mesures, entrant dans le même cadre seront prises par la suite, telle que la priorité pour l'acquisition de terrain à l'épargnant de la CNEP (1978).

Mais si «l'épargne-logement» permet, dans un premier temps, une forte croissance des excédents d'épargne (ils triplent entre 1969 et 1971), elle va rapidement s'essouffler : il faut ainsi attendre 7 ans (1971 à 1977) pour retrouver le même rythme de croissance dans la mobilisation de l'épargne. Aussi, le rapport épargne placée à la CNEP/épargne disponible des ménages passe de 0,5 en 1973 à 0,2 en 1979. Toute cette période est caractérisée par une montée de la thésaurisation des ménages.

Les facteurs explicatifs de cet essoufflement de l'épargne mobilisée par la CNEP s'articulent autour de «la question du logement» :

- a) – D'une part, la faiblesse de la construction individuelle qui est à lier à la modicité des prêts de la CNEP, modicité qui se comprend par la «pression exercée par le Trésor sur la CNEP, pour la mobilisation de ses excédents (épargne institutionnelle)[\[8\]](#), et,
- b) – d'autre part, la faiblesse de l'accession au logement dans le cadre de l'habitat planifié du fait même de l'insignifiance du programme d'habitat des deux plans quadriennaux.

Même si l'Instruction présidentielle de Novembre 1976, qui se voulait la base juridique du «couplage» épargne/logement en habilitant les promoteurs publics à mettre en vente 60 % de l'ensemble des programmes de logements aux seuls épargnants, la pratique en a été tout autre. Ainsi, la CNEP, qui a financé 64.000 logements, entre 1969 et 1979, dans le cadre de la construction planifiée, n'a pu bénéficier que de 23.000 logements pour ses épargnants (moins de 40 %).

Cet ensemble de considérations va constituer les facteurs du «changement» de la politique de mobilisation de l'épargne de la CNEP : lier davantage l'acte d'épargne à l'obtention du logement.

2.2.2. – A partir de 1980

L'importante évolution des dépôts d'épargne, à partir de 1980, est significative de ces changements.

Ainsi, pour rétablir la «confiance» des épargnants et élargir la mobilisation de l'épargne par la CNEP, les pouvoirs publics vont arrêter un grand nombre de mesures dont le dénominateur commun est de motiver l'épargne par l'obtention d'un logement et «de restaurer la crédibilité de l'institution ce qui permettra de favoriser la collecte d'une épargne plus volumineuse...»[\[9\]](#).

Il faut souligner que cette politique s'inscrit dans une exacerbation de la crise de l'habitat des années 80. Sans être exhaustif, nous citerons les mesures suivantes :

– la vente aux épargnants de l'ensemble des logements réalisés sur fonds d'épargne et de 60 % de l'ensemble des logements programmés dans le cadre de l'habitat planifié : cette décision est destinée à redonner «confiance» aux épargnants CNEP qui avaient déséparné dans les années 1976-1977. Ainsi, sur l'ensemble des logements prévus dans le premier quinquennal (220.000 logements), 150.000 sont revenus de droit à ces épargnants.

– Pour instaurer davantage le «contrat de confiance» entre l'institution et l'épargnant, est lancée, en 1982, la formule «ventes de logements sur plan», qui stipule, en outre, que «c'est dans le but de dynamiser le processus d'accession (au logement), d'offrir les garanties supplémentaires aux épargnants (...) que cette formule est instituée»[\[10\]](#). Cette formule valant sur le plan juridique, promesse de vente, constitue en quelque sorte un acte de propriété anticipé.

– La délivrance de titres de propriété aux épargnants ayant bénéficié de l'attribution d'un logement dans le cadre de l'épargne-logement.

Ces mesures vont directement affecter le niveau de mobilisation de l'épargne des ménages :

a) – L'épargne mobilisée par la CNEP s'élève, de 1980 à 1986, à près de 28 milliards de DA alors qu'elle n'était, pour la période 1971-1979, que de 6,6 milliards.

Il est nécessaire de relativiser le montant de l'épargne mobilisée en 1982. L'ouverture de 190.000 nouveaux comptes en l'espace de deux mois (entre avril et mai 1982), par suite de la démonétisation des billets de 500 DA, a permis une augmentation spectaculaire des excédents durant cette année.

b) – Cette tendance se trouve confirmée par le rapport épargne mobilisée par la CNEP/épargne disponibles des ménages.

Le tableau suivant retrace l'évolution de ce rapport de 1979 à 1986.

**Tableau 2 : Épargne des ménages et épargne mobilisée
par la CNEP (1979-1986)
(en millions de DA)**

	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
(1) Epargne disponible	9.680	9.603	7.400	7.100	5.003	8.500	9.200	9.600
(2) Epargne mobilisée par la CNEP	2.461	3.671	1.784	4.154	2.877	2.817	6.391	6.004
(3) (2)/(1) en %	25,4	38,3	24,1	58,5	57,5	33,2	69,5	62,6

Sources : MPAT et CNEP.

Ces données vont bien dans le sens d'une réduction de la thésaurisation des ménages, au profit principalement de la CNEP, mais les taux observés pour les années 1981 et 1984 ne trouvent leur explication que rapportés au marché des biens de consommation. Ainsi l'idée avancée par A. HENNI se trouve confortée : «à chaque période de restriction de l'offre de biens durables ou de biens capitaux, correspond une augmentation de la thésaurisation. Dès que l'accès aux biens capitaux et aux biens durables devient plus aisé, il y a alors déthésaurisation (...) c'est le constat que l'on peut faire pour 1981-1982, année de mise en oeuvre d'un programme spécial d'offre de biens durables (PAP)»[\[11\]](#). La situation de l'année 1984 trouve certainement son explication dans l'accroissement de la demande de monnaie par les ménages, consécutif aux achats de logements biens de l'Etat et aux AIV, entraînant par la même un ralentissement de l'épargne placée en Caisse d'Epargne.

2.3. – Véhicules et épargne

La préoccupation permanente de lier l'épargne à l'acquisition d'un bien en quantité limitée et fortement désiré, est à la base de la décision prise en 1979[\[12\]](#). La SONACOME (Organisme étatique importateur et vendeur de véhicules) ne pouvant céder les véhicules neufs de tourisme qu'au profit des seuls épargnants (et en particulier à la CNEP).

Ainsi entre 1979 et 1980, près de 40.000 véhicules (pour une valeur de 2,9 milliards DA) ont été importés dans ce cadre et cédés aux

épargnants. Cette épargne «forcée» a augmenté de manière importante les excédents de la CNEP, qui passent de 1,3 milliards DA en 1978 à 2,5 milliards en 1979 et à près de 3,7 milliards DA en 1980, le nombre d'épargnants augmentant, quant à lui, de près de 300.000 durant cette même dernière année.

Cette évolution de l'épargne n'est pas due à une quelconque augmentation du revenu mais bien aux formes d'incitation à l'épargne, et en particulier, l'obtention d'un véhicule.

L'abrogation, en 1981, de la formule «épargne-voiture», va, avec le plan anti-pénuries (PAP), inciter les épargnants à procéder à des retraits massifs. Le tableau des variations mensuelles de l'épargne au premier semestre 1981 montre bien que la chute s'opère dès février 1981 et les excédents de ce semestre représentent la moitié de ceux du 1er semestre 1980.

Tableau 3 : Variations mensuelles de l'épargne en 1981 (en millions DA)						
JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	2ème semestre
296,6	188,9	170,6	106,5	98,3	76,6	1113,4

Source : CNEP

L'ouverture de livrets d'épargne CNEP connaissant, quant à elle, une baisse de près de 700.000 livrets par rapport à 1980 et le rapport des excédents/masse des dépôts, une chute de 28 %.

De manière globale, les dépôts d'épargne diminuent de près de 2 milliards DA entre 1980 et 1981 et les retraits représentent 72 % des dépôts.

2.4. – Première conclusion

L'épargne mobilisée par la CNEP n'est pas une épargne volontaire résultant de l'excédent du revenu sur la consommation mais bien une épargne «forcée» suscitée par la volonté d'obtenir un bien durable que les moyens financiers disponibles et la situation du marché ne permettent pas d'acquérir.

Ainsi, les fluctuations des dépôts d'épargne sont loin de résulter de l'évolution des revenus, même si ces derniers constituent la base des prévisions d'épargne de la CNEP, ils n'en constituent guère le facteur déterminant.

L'analyse de la clientèle de la CNEP et des motivations d'épargne va davantage confirmer ces conclusions.

3. – Clientèle de la CNEP et motivations d'épargne

3.1. – La clientèle de la CNEP

Nous présenterons, au préalable, les caractères généraux de cette clientèle, avant d'en déterminer la typologie.

3.1.1. – Caractères généraux de la clientèle

Ces caractères généraux seront précisées par l'analyse :

- en catégories socio-professionnelles (C.S.P.) ;
- en groupe d'âge.

a) – Analyse par CSP

Pour mener cette analyse, nous disposons de la ventilation des comptes à la CNEP, par CSP, pour l'année 1985 :

**Tableau 4 : Comptes par CSP – Clientèle
CNEP. Catégorie épargnants
en %**

● Fonctionnaires	9
● Employés	22
● Commerçants	4
● Professions libérales	2
● Etudiants	15
● Agriculteurs	4
● Retraités	27
● Mineurs	12
● Autres	9

Source : CNEP.

Ce tableau appelle deux remarques :

1. – La grande majorité des épargnants (environ 65 %) se situe dans les couches sociales moyennes. Le nombre restreint de comptes ouverts par les commerçants et les professions libérales est peu significatif de leurs dépôts d'épargne réels, effectués souvent au profit de leurs enfants mineurs, pour échapper au fisc, à l'exhibition de signes extérieurs de richesse.

2. – La CNEP n'attire pas les agriculteurs (et les artisans), car ne leur proposant pas de produits financiers spécifiques.

b) – Répartition des épargnants par groupes d'âge

Notre première remarque se voit confirmer par l'analyse des épargnants selon le groupe d'âge (tableau 5).

Tableau 5 : Répartition des épargnants par groupe d'âge (1980 et 1985)

GROUPES D'ÂGE	1980		1985	
	Effectifs	en %	Effectifs	en %
● Moins de 16 ans	322.000	23,0	610.000	24,4
● De 16 à 30 ans	672.000	48,0	1.225.000	49,0
● De 31 à 50 ans	210.000	15,0	405.000	16,2
● De 51 à 65 ans	147.000	10,5	202.500	8,1
● Plus de 65 ans	49.000	3,5	57.500	2,3
TOTAL	1.400.000	100,00	2.500.000	100,0

Source : CNEP

Ces données appellent les observations suivantes :

1. – Le groupe d'âge «moins de 16 ans» représente près du quart, en 1985, des épargnants. Ainsi l'hypothèse que ces épargnants sont utilisés pour «accueillir» l'épargne des commerçants et des professions libérales trouve sa pertinence ;

2. – Le groupe d'âge «16 à 30 ans» représente la moitié des épargnants à la CNEP. Ceci s'explique par l'utilisation de la CNEP comme moyen d'épargne «conjuncturelle» (réalisation d'économie en vue du mariage, de l'équipement domestique, etc).

Ce groupe est paradoxal, sur le plan des motivations d'épargne. Il regroupe aussi bien des épargnants «volontaires» (qui n'attendent «rien» de la CNEP) que des «pseudo-épargnants», qui, nous le verrons, ont des dépôts d'épargne très faibles et utilisent la CNEP comme simple caisse de dépôts de fonds.

3. – Les groupes d'âge «31 à 65 ans» et «plus de 65 ans» (groupes les moins représentés) semblent constituer la clientèle épargnante et ce pour des motivations différentes :

- épargne «forcée» pour l'acquisition d'un logement, essentiellement.
- accumulation d'argent (le taux d'intérêt servi par la CNEP pouvant être un facteur incitatif).

Ces trois observations peuvent être approfondies par l'analyse des épargnants selon la tranche de capitaux.

3.1.2. – Les trois clientèles de la CNEP

L'étude de la répartition des dépôts, par tranche de capitaux, permet de distinguer 3 clientèles très différenciées de la CNEP.

a) – Les déposants réfractaires

Cette étude montre qu'une très grande partie des comptes avaient, à la fin de l'année 1985, un solde inférieur à 1.000 DA. On peut, sans risque de se tromper, qualifier de tels livrets d'inactifs, en ce sens que leurs détenteurs s'avèrent réfractaires à cette forme de placement. Plus précisément, plus de 65 % des livrets représentent moins de 4 % de l'épargne totale. Le quart de ces livrets a d'ailleurs un solde, en fin d'année 1985, inférieur à 10 DA.

Ce désintérêt envers la CNEP n'est pas nouveau, puisque depuis que le recensement des livrets inactifs est possible, on constate que le nombre des réfractaires est très important.

Quels peuvent être les titulaires de livrets qui ne s'en servent pratiquement pas ?

Trois comportements au moins peuvent être suggérés :

- certains titulaires de très bas revenus, parmi lesquels il faut vraisemblablement compter les enfants – plus ou moins jeunes – qui ont un livret mais dont l'épargne reste très marginale.
- les pseudo-épargnants qui réalisent une épargne conjoncturelle (cf. supra) ;
- les épargnants «décus» par la non-acquisition du logement «promis» par la CNEP ou par les lenteurs – voire le refus – dans l'octroi d'un prêt à la construction.

b) – La super-épargne.

A l'opposé de la catégorie précédente, on trouve des particuliers assez fortunés, qui, non seulement, saturent leur livret CNEP, mais utilisent leurs enfants mineurs pour leurs placements.

Numériquement peu nombreux – 15 % en 1985 – ces déposants détiennent plus de 20 % de l'épargne mobilisée par la CNEP.

Cette clientèle, motivée par la rentabilité du placement financier (taux d'intérêt) constitue bien la *clientèle d'épargne effective* qui restait fidélisée à la CNEP tant que le réseau bancaire n'offrait pas des avantages similaires pour l'épargne.

c) – L'épargne «modeste»

Il reste à imputer le montant des livrets qui ne sont détenus ni par les réfractaires, ni par les super-épargnants.

Cette clientèle, dont les dépôts varient entre 10.000 et 20.000 DA, représente près du tiers des épargnants à la CNEP.

Elle est représentée de particuliers épargnants dont le but ultime est l'acquisition d'un logement à titre principal.

A cet égard, l'acte d'épargne est stimulé par le désir d'accéder à un logement dans le cadre de l'accession à la propriété, et persistera jusqu'à concrétisation de l'offre de logements.

Cette clientèle est donc mesurée, durant une période, car au-delà de l'acquisition du logement, la motivation de départ s'estompe. C'est donc une épargne de sacrifice, voire même forcée.

3.2. – Les motivations d'épargne

S'il n'existe pas, à notre connaissance, d'étude exhaustive sur les motivations d'épargne des clients de la CNEP, nous disposons toutefois de quelques éléments/enquêtes qui permettent de renforcer

la thèse de «l'épargne pour l'obtention de biens rares».

3.2.1. – L'enquête sur les raisons d'épargne

L'enquête réalisée en 1980, par la CNEP, sur les raisons d'épargne de la population oranaise, a donné les résultats suivants (14).

Tableau 6 : Répartition de la population oranaise épargnante selon le revenu et la nature d'épargne (1980) (en %)						
Nature de l'épargne	Logement	Voiture	Mixte	Epargne Courante	TOTAL	
Revenu mensuel :						
– moins de 2000 DA	51,6	15,6	10,2	22,6	100,00	
– de 2001 à 3990 DA	56,1	10,6	24,3	8,9	100,00	
– plus de 4000 DA	50	10,5	26,3	13,2	100,00	

Source : CNEP/ORAN.

Ces données permettent de remarquer que :

1. – le déterminant principal de l'épargne de ces épargnants (qui représentent la catégorie d'épargnants la plus importante de la CNEP) est l'acquisition d'un logement, en moyenne 52,5 %.
2. – L'acquisition d'un véhicule (l'enquête date de 1980) même si elle est secondaire par rapport au logement, constitue une autre motivation importante de l'épargne (en moyenne 12,5 %).
3. – L'épargne «mixte» (pour l'obtention de ces deux biens) reste marginale du fait que les épargnants connaissent parfaitement la situation du marché de ces biens et ils font preuve, ici, de beaucoup de «réalisme».
4. – L'épargne «courante» (ou épargne volontaire), comme raison d'épargne, confirme bien la «fragilité» de la base d'épargne de la CNEP.

5. – Il est intéressant de noter que le revenu est pris en compte dans la nature du bien désiré : si le désir d'obtenir un véhicule est plus fort chez les salariés à faible revenu, il est à lier au prix élevé d'acquisition du logement.

Pour les cadres supérieurs (dont les revenus mensuels sont supérieurs à 4.000 DA), les motivations d'épargne «mixtes» (logement et véhicule) sont à rechercher dans leurs niveaux de revenus.

6. – Le recours à l'épargne courante tend à baisser au fur et à mesure que le revenu augmente. Ainsi l'évolution de l'épargne n'est pas fonction seulement de l'évolution du revenu.

Pour étayer davantage cette thèse, nous devons approfondir la relation revenu-épargne.

3.2.2. – La relation Revenu-Epargne

Cette relation sera analysée à partir des données du tableau 7, pour la période 1979-1986.

Tableau 7 : Évolution du revenu et de l'épargne (1979-1986) (en millions DA)						
Années	Epargne (E)	Revenu Disponible (R)	Taux d'Epargne (E/R)	Variations Revenu (Δ R)	Variations Epargne (Δ E)	$\frac{(\Delta E)}{(\Delta R)}$ en %
1979	4.376	65.100	6,72	12.200	+ 2.428	19, 9
1980	6.807	77.300	8,08	13.300	— 266	—
1981	6.541	90.600	7,22	11.400	+ 3.493	30,64
1982	10.034	102.000	9,84	13.000	— 921	—
1983	9.113	115.000	7,92	11.800	— 613	—
1984	8.500	126.000	6,70	16.600	+ 700	4,22
1985	9.200	143.400	6,41	18.200	+ 400	2,20
1986	9.600	161.600	5,94			

Source : MPAT et CNEP.

1. – Jusqu'en 1982, la relation linéaire entre revenu et épargne montre que l'épargne est une fonction croissante du revenu disponible (exception faite pour l'année 1981. Cf. supra) : Le taux d'épargne passant de 6,7 en 1979 à près de 10 en 1982. Mais à partir de 1982, on assiste à un effondrement de ce taux, qui atteint moins de 6 en 1986. Ces dernières années, l'évolution de l'épargne semble «déconnectée» des variations du revenu.

2. – La mesure du taux d'épargne, à partir de 1983, confirme l'existence d'une tendance décroissante à long terme qui nécessite l'analyse de la relation entre les variations relatives pour les années où l'épargne augmente. Cette dernière croit de façon disproportionnée par rapport au revenu. Ainsi le revenu, bien qu'étant la base de tout acte d'épargne, n'en est guère le déterminant principal.

Conclusion :

L'application à l'économie algérienne des instruments d'analyse classiques et de relations fonctionnelles «académiques» pose ici problème.

L'économie de pénuries, en déconnectant les deux variables (épargne et revenu), exige une redéfinition de la thésaurisation des ménages. Ce, d'autant plus, quand on sait que ce sont les détenteurs des revenus les plus faibles qui épargnent le plus et que les «hauts» revenus ont une propension à épargner très faible, préférant l'investissement et la spéculation à l'épargne. Là encore, la décision d'investir est beaucoup plus motivée par l'impossibilité de consommer l'ensemble des revenus ou de spéculer que par des considérations financières...

Notes

[*] Maître Assistant à l'Université d'Oran – Chercheur associé au CREAD.

[**] Communication présentée à la Journée d'Etude sur «les produits financiers en Algérie». CREAD – Institut des Sciences Economiques d'Oran – 18/04/87.

[1] Nous pouvons citer, entre autres :
– MPAT, *Synthèse du bilan économique et social de la décennie 1967-1978*, mai 1980,
– MPAT, *Rapport Général du Premier Plan Quinquennal 1980-1984*,
– Commission Nationale de Préparation du 5ème Congrès du FLN, *Planification et Développement*, Tome I, Septembre 1983.

[2] ONS, *Revue statistiques*, N° 5, octobre-décembre 1984.

[3] Ce rattrapage est avant tout d'ordre financier. Ainsi la consommation de crédits, pour l'habitat planifié, est passé de 9,2 milliards DA, en 1978 à 48 milliards DA, en 1985 soit une augmentation de 421 % permettant la réalisation de 458.000 logements durant le premier quinquennal.
Source : CNEP.

[4] Sur ce problème J. KORNAI montre que «si tout le monde habitait dans un logement de 2 pièces au moins nombreux seraient ceux qui voudraient un logement d'au moins 3 pièces, s'ils avaient un tel logement, il est probable qu'ils voudraient avoir une résidence secondaire aussi, si le logement convenait quant au nombre de pièces, ils voudraient en avoir un mieux équipé, plus beau et situé dans un quartier plus agréable et plus sain». in Janos KORNAI, *Socialisme et Economie de la pénurie*, Economica, 1984 (Traduction française).

[5] ONS, *Revue statistiques*, N° 8, Juillet-septembre 1985.

[6] Cf. Loi N° 64-227 du 10 août 1964, portant création et fixant les statuts de la CNEP.

[7] Ahmed HENNI, «Les théories économiques de la monnaie à l'épreuve dans les sociétés non capitalistes. Le cas de l'Algérie» in *Mondes en développement*, N°

[8] Cf. à notre étude sur «Trésor et mobilisation de l'épargne institutionnelle»

[9] Interview du Ministre des Finances à *EL MOUDJAHID* du 10 Janvier 1985, à paraître.

[10] Arrêté interministériel (Finances, Habitat et Intérieur) du 1er août 1982 portant définition et mise en oeuvre de la formule «vente de logements sur plan» (c'est nous qui soulignons).

[11] A. HENNI, «Les théories...», *ibid.*

[12] Cf. article 25 de la Loi de Finances N° 77-02 du 31 décembre 1977 et l'Arrêté du 8 octobre 1979, portant acquisition de véhicules neufs à usage personnel au moyen d'un chèque spécial Trésor, CNEP ou Banque Nationale

OMAR BOUTELDJA[*]

La dimension spatiale chez Quesnay, Smith et Ricardo[**]

Les apports des économistes classiques semblent se situer, selon bon nombre d'auteurs, dans la pré-histoire de l'économie politique de l'espace. Si l'on veut bien repérer le point de départ de cette dernière chez Cantillon, on ne reconnaît chez des auteurs comme Quesnay, Smith ou Ricardo que des contributions riches en «implications spatiales» (Ponsard) mais foncièrement a dimensionnelles. Autrement dit, l'espace y est présent de façon implicite et manquerait donc de «substance» (Piatier).

Ce sont ces observations présentées à titre d'introduction et d'orientations dans les écrits d'auteurs autorisés qui nous ont incité à relire certains passages de la littérature classique.

En quoi consiste alors ce caractère implicite prêté à l'espace ? Doit-il être pris dans son sens le plus strict auquel cas il apparaîtrait comme une allusion sans importance, un appendice annexe, ou alors dans un sens plus lâche, ce qui nous laisserait douter d'un statut à dégager ? Dans la seconde supposition, le caractère implicite n'enlève rien à la possibilité d'un *contenu*. Quelles en seraient les grandes lignes ?

C'est alors l'occasion d'exprimer un malaise, provenant de la difficulté de reconnaître un discours à «implications» alors que s'agissant d'un discours, à proprement parler spatial, la difficulté n'est pas seulement moindre mais toute autre.

L'identification de ces implications comme telles signifie qu'à un moment ou à un autre de la logique discursive l'espace est soit évoqué, voire pris en compte, soit mis, en oeuvre sans pour autant qu'il constitue un objectif premier. Il y a place chez Quesnay, Smith et Ricardo pour un contenu marqué par une évolution certaine dans le temps. On peut y déceler deux moments, pas forcément chronologiques, mais logiques et combinés :

– celui où l'espace a un contenu empirique c'est-à-dire physique. Il ressort à travers l'espace territorial ou technique. C'est le sol, le réceptacle. Celui qui se forme avec l'action[1]. Ainsi en est-il de celui qui ressort de la théorie de la rente ricardienne, par exemple. Le devenir de l'économie est en effet lié au passage de la mise en culture de terres fertiles d'un premier type à celle des moins fertiles d'un second type. Il y a un quasi déterminisme du sol[2]. Dans ce cas précis le territoire n'a pas toujours une dimension, des limites. C'est un aspect qui ne ressort qu'avec sa prise en compte comme distance. C'est ainsi que Cantillon analyse les circuits ville-campagne et «l'explique par un souci d'économie des transports et des risques qu'ils impliquent sur le niveau des prix locaux»[3]. De même Ricardo est amené à en parler quand il traite du temps qu'il faut pour amener la marchandise sur le marché et de son influence sur la valeur[4].

– celui où l'espace a un contenu par théorisation. Son identification requiert une sorte de décryptage qui a l'ambition d'une lecture qui dépasse la recherche de l'espace empirique et vise donc celle d'un espace complexe, logique, celui qui permet de faire des sériations (Moran). Il prend donc corps dans un processus hypothético-déductif et à ce titre ne peut coïncider avec l'espace empirique. Ce contenu ressort des espaces économique et social.

A. L'espace territorial ou technique, éléments d'une définition d'un espace empirique :

Un trait commun aux trois auteurs examinés ici, c'est-à-dire Quesnay,

Smith et Ricardo, réside dans la prédominance de l'intérêt accordé à la base matérielle constituée par les terres agricoles lesquelles font de l'activité économique entre le milieu du 18e siècle et le début du 19e siècle, en France et en Angleterre, une activité dominée par l'agriculture. Quant au contexte historique il révèle une évolution vers des conceptions libérales et *agrariennes*. En 1707, Boisguillebert annonçait déjà la nécessité d'une croyance en des lois *naturelles* et en l'activité productrice de l'agriculture. Le mouvement général des idées s'oriente vers un certain *matérialisme* véhiculé par le principe d'ordre naturel qui s'impose avec comme idées-forces celles de stabilité (inspirée, par attitude scientifique, des sciences physiques) et de nécessité matérielle (traduction de l'idée de providence dans son application à l'ordre social naturel).

Tels sont les premiers éléments pouvant éclairer le contenu du concept d'espace marqué par un *substantialisme*. Contenu *physicaliste* donc fourni par le territoire, le sol. Toutefois des nuances seront apportées en passant du père de la physiocratie aux classiques anglais.

1. Dans la pensée de F. Quesnay :

Parlant de «Royaume agricole», le chef de la «Secte» fonde l'opulence de celui-ci sur la productivité exclusive de l'agriculture au nom du sacro-saint dogme du *don gratuit de la nature*. Toute indication relative à sa dimension évacuée, le territoire agricole, le sol, est glorifié à travers des caractéristiques absolues : il est à l'origine des seules créations de richesses alors que l'industrie ne contribue qu'à une transformation-addition de matières. Critiquant Quesnay, Marx^[5] accentue cette conception quand il croit déceler chez son prédécesseur un raisonnement en termes de valeur d'usage. Tel est le cas aussi de Smith qui, décryptant la pensée de son contemporain, interprète le surplus chez celui-ci comme un surplus physique et sa distinction «productif-improductif» comme trouvant son critère non dans le produit net mais «dans la nature

alimentaire du produit net ou dans le fait que le produit net se compose de matières alimentaires produites en plus de ce qui est directement consommé dans le secteur agricole»[6]. Ce qui expliquerait du reste la dépendance de la classe industrielle par rapport à la classe des agriculteurs.

2. Chez A. Smith :

Dans l'économie politique de Smith ensuite, celle du capitalisme naissant et de la manufacture, le territoire agricole bien qu'important voit son poids relativisé. En effet, à partir d'une classification des secteurs selon leur caractère productif, celui de l'agriculture arrive en tête. Berthoud l'interprète en affirmant que ce classement ne le rapproche nullement des physiocrates. «Le terme «productif» qualifie le travail engagé par le capital»[7]. Ce terme «s'applique uniquement à la relation du capital au travail et ne s'accompagne d'aucune idée de variation...». «Il qualifie le type de travail ou son mode d'exercice et non la dépense de travail par rapport à son résultat»[8]. Il y a malgré tout une primauté accordée par Smith à l'agriculture tout en s'écartant des physiocrates. Elle viendrait de ce que :

- Chez Smith, le travail n'est plus le fait de la nature mais aussi de l'Homme. Si la nature produit c'est parce que ce dernier la fait rentrer dans son travail.
- L'avantage accordé à l'agriculture ne vient pas d'un reste «d'agrarianisme» mais de «limites de la pensée en matière de «machines».

L'espace agricole ou territoire agricole revêt donc une importance non plus *exclusive* mais *spécifique*.

3. Dans l'économie politique ricardienne :

A «l'heure» du capitalisme en ascension et de la fabrique, l'espace connaît deux «traitements» différents.

Dans l'«Essai sur les profits» de 1815 d'abord, l'agriculture est déterminante, elle guide de façon décisive le mécanisme de détermination du système de prix^[9] de telle sorte que le taux de profit de l'économie est déterminé par les seules conditions de production de l'agriculture. Le prix exprime alors «*la difficulté de production*» du blé qui s'appuie entièrement sur la *fertilité du sol*.

Pus tard, en 1817 dans les «Principes de l'économie politique et de l'impôt», «l'agriculture sera d'une certaine façon banalisée. Bien que constituant un secteur stratégique car produisant un bien de subsistance (le blé), elle sera considérée comme un secteur d'activité comme tous les autres. En effet les conditions de production de *toute l'économie* concourent simultanément à la détermination du taux de profit de l'économie. Mais là encore le contenu physicaliste de l'espace persiste car la structure logique qui inclut la théorie de la rente repose sur la fertilité des terres, c'est-à-dire sur des limites externes à la logique de l'économie politique.

4. *Le recours au commerce international :*

Que ce soit dans «l'Essai...» ou dans les «Principes...», un trait commun va contribuer à accentuer la banalisation de l'espace territorial agricole. Ce seront les mesures de politique économique préconisées par l'auteur lesquelles visent une certaine *décentralisation* du contenu de celle-ci de l'espace *national* vers l'espace *international*. C'est dans le climat de controverses des «corn laws» que Ricardo défendra le principe de l'importation du blé à moindre coût pour contrecarrer la hausse du prix du blé produit localement laquelle est à l'origine d'une hausse des salaires nominaux et donc de la baisse des profits, pouvant engendrer à long terme un état stationnaire. La décentration en question reposant sur la théorie des «coûts comparatifs» dont l'hypothèse centrale est l'immobilité des facteurs à l'échelle internationale et la mobilité au plan national.

Chez Smith on retrouve pour l'essentiel cette décentration à partir d'une théorie des coûts non plus relatifs mais absolus.

Chez Quesnay il n'y a pas à proprement parler de théorie du commerce international. Il est fait allusion à la possibilité de commercer avec l'extérieur au plus juste prix, étant entendu que l'activité commerçante, celle des «trafiquants», n'est pas la base d'une nation productive.

5. *Conclusion :*

Les fondements philosophiques et la structure logique des trois discours considérés, attribuent à l'espace une signification territoriale, un contenu *physicaliste*. Il s'agit d'une conception empirique qui ne permet pas une intégration de l'espace, du point de vue de son traitement, dans la logique du discours.

On peut parler d'une prise en compte *fonctionnelle* et *externe* chez Smith et Ricardo alors que chez Quesnay le «sol» est une donnée de départ, naturelle sur laquelle il n'y a plus à revenir.

B. *Espace social et espace économique, éléments d'un contenu théorisé*

Si l'on peut affirmer que dans l'économie politique classique il n'y a pas de théorie de l'espace, même par projection sur celui-ci d'une dimension spatiale. Sans vouloir tordre le bâton, en laissant sous-entendre la possibilité d'un traitement inconscient, nous ne faisons peut-être qu'abonder dans le sens de A. Marchal pour qui il n'y a pas à (ré)introduire l'espace dans l'économie car il s'y trouve, il y agit de l'intérieur.

Les éléments théoriques et implicites d'une dimension spatiale transparaissent à travers la mise en oeuvre des espaces économique et social.

L'espace économique se constitue avec celui des marchandises chez

Smith et Ricardo, lequel se fonde entièrement sur l'échange. Tout bien économique n'est marchandise que parce qu'il s'échange, qu'il possède une valeur d'échange ou un prix. Dès lors, la théorie des prix sera la théorie de la détermination de ceux-ci, sur lesquels se fondent les marchandises.

Chez Quesnay, la marchandise bien que marquée par sa vénalité, c'est-à-dire par sa capacité à s'échanger contre de la monnaie, ne relève pas d'un espace homogène constitué car ne reposant pas en amont sur une théorie.

Quant à l'espace social, c'est celui par lequel on peut penser de façon unitaire l'existence de groupes sociaux, leur distinction et leurs affrontements.

Quesnay tentera le premier, mais en vain, la construction de cet espace et ce, à défaut d'un critère satisfaisant de distinction des classes. C'est à Smith que va revenir le mérite de construire ce critère, en l'occurrence celui de revenu.

Chez les classiques anglais et en continuation logique de la théorie des prix qui fonde l'espace - marchandises, c'est le *marché* qui sera l'espace social par excellence à travers lequel est rationalisée une *théorie de la société* :

– C'est en effet dans le marché que s'affrontent et que s'affirment les individus et les groupes sociaux.

– Le marché réalise la *concurrence* sur laquelle se fonde cette société caractérisée par un groupe social actif : celui des capitalistes. La structure concurrentielle du marché permet de qualifier l'espace social qu'il constitue.

1. *L'espace social* :

a) *L'échec d'une conception unitaire de la société chez Quesnay* :

Bien qu'ayant réussi à rendre compte d'une forme d'organisation de la société dans son tableau économique, Quesnay échouera dans son entreprise de distinguer les classes sociales et ce, à défaut du choix d'un critère unique[10]. C'est ainsi qu'il en avance trois à la fois :

– Celui de la *dépense*, pour la classe productive «qui fait les avances des dépenses de travaux de l'agriculture et qui paie annuellement les revenus des propriétaires des terres»[11].

– Celui de *revenu* pour la classe des propriétaires fonciers «qui subsiste par le revenu ou produit net de la culture, qui lui est payé annuellement par la classe productive»[12].

– Celui de nature de *l'activité* pour la classe stérile «formée de tous les citoyens occupés à d'autres services et à d'autres travaux que ceux de l'agriculture»[13].

b. *Le revenu, critère de distinction des classes :*

C'est précisément le revenu profit qui permettra cette distinction. Défini comme celui «qu'une personne retire d'un capital qu'elle dirige ou qu'elle emploie»[14], le revenu profit est la forme générale du produit net et ce, quel que soit le secteur d'activité où la branche où il est créé.

Le profit est saisi par son taux (rapport entre le profit et le capital avancé) qui exprime une rentabilité et permet de saisir économiquement *la position sociale des capitalistes*.

Enfin l'hypothèse d'uniformité du taux de profit qui repose sur la concurrence dévoile une répartition des profits proportionnellement aux capitaux avancés et donc une dynamique sociale du capital.

c. *Les affrontements de groupes dans l'espace social :*

Les structures logiques des trois discours sont, sur le plan socio-

politique porteurs de projets très liés au contexte historique.

Dans les écrits des physiocrates, il y a une domination de la classe des propriétaires fonciers qui perçoivent une rente absolue. Il ne peut y avoir de place pour une interprétation qui accorderait à ceux-ci un rôle économique identique à celui des capitalistes. En effet leur comportement apparaîtrait aberrant du fait qu'ils dépensent leur revenu de façon improductive, et qu'ils soient coupés du processus productif.

Chez Smith, l'intérêt des salariés converge avec celui des propriétaires de l'accumulation requiert un besoin supplémentaire en main d'oeuvre et induit une hausse des salaires ainsi que celle des rentes. Le processus économique implique les trois classes d'où : $V = S + P + R$.[\[15\]](#)

Chez Ricardo, les propriétaires fonciers sans être remis en cause ne sont pas impliqués dans l'intelligibilité du processus économique. C'est la hausse du prix du blé et donc des salaires et non l'accroissement de la rente qui induit une baisse du taux de profit. L'affrontement a lieu entre salariés et capitalistes, ce qui fait de Ricardo un penseur progressiste. D'où : $V = S + P$.

d. *La théorie de la concurrence :*

Elle est à la base de la dynamique sociale du capital. Elle régit les relations inter-capitalistes et donc le profil de l'espace social.

Ricardo l'explique par «ce désir inquiet qu'à tout capitaliste d'abandonner un placement moins lucratif pour un autre qui le soit davantage et qui «tend singulièrement à établir l'égalité dans le taux de tous les profits[\[16\]](#)».

On peut saisir le mécanisme de la concurrence à travers *l'articulation entre prix naturel et prix de marché*. Cette dernière se ramenant à un problème d'adéquation ou d'inadéquation des deux types de

prix[17]. Alors que le prix naturel semble désigner un coût, le prix de marché rend compte de la confrontation entre quantité offerte et quantité demandée au prix naturel. Et quand l'offre est égale à la demande, il y a validation du prix naturel et égalité entre les deux types de prix. Que se passe-t-il quand il n'y a pas coïncidence entre offre et demande ? Il y a réajustement par modification des prix. Ainsi quand l'offre est inférieure à la demande, cette dernière est amenée à varier pour s'aligner sur les quantités offertes qui, elles, sont des données. Pour ce faire, certains demandeurs consentent à payer un prix plus élevé que le prix naturel plutôt que de se passer tout à fait du bien en question. De ce fait le prix va augmenter et la demande va baisser.

Au contraire quand l'offre est supérieure à la demande, cet excédent ne peut être absorbé que s'il est vendu à ceux qui veulent payer moins que le prix naturel. Le prix baisse et la demande augmente.

Remarquons avec R. Arena[18] que bien qu'originale, la théorie de la concurrence présente des insuffisances :

- au niveau de l'articulation prix naturels-prix de marché qui place d'emblée le problème au coeur de la sphère d'échange.
- au niveau de la connaissance de la nature précise et de la vitesse du processus d'uniformisation du taux de profit.
- Aucune hypothèse sur la courbe de demande n'est formulée. Elle est «ponctiforme».
- Les relations offre-demande ne s'appuient sur aucune courbe. Les ajustements se font de manière séquentielle.

Elle présente aussi des caractéristiques particulières :

- Les capitalistes ne sont pas individualisés et définis par leurs comportements : «Ils n'apparaissent qu'en tant que support de capitaux et sont définis par leur appartenance à une classe sociale particulière»[19]. La notion de firme cède le pas à celle d'industries.
- Il s'agit d'une concurrence inter-sectorielle et non infra-sectorielle.

– Chez les classiques la concurrence entraîne l'uniformité du taux de profit qui prend le sens d'une règle de répartition du surproduit à l'échelle sociale. Chez les néo-classiques elle entraîne l'annulation des profits.

2. L'espace économique :

Nous l'avons énoncé plus haut, c'est le système de prix qui permet de fonder l'espace-marchandises, espace économique par excellence. La détermination des prix permet celle de la répartition d'un surproduit physique entre les différents groupes sociaux, sous l'hypothèse de l'uniformité du taux de profit.

Voyons la forme générale de ce système de prix et ses propriétés [\[20\]](#).

Soit une économie composée de n branches et produisant donc n biens.

Les coefficients a_{ij} , coefficients techniques de production désignent la quantité du bien j nécessaire à la fabrication d'une unité de bien i . Ils sont donnés et donc aucune hypothèse sur les rendements n'est formulée.

Le produit net est un vecteur positif ou semi-positif ce qui signifie que $a_{ij} \geq 0$ au moins pour un j .

Les prix p_i désignent les rapports d'échange des biens. Ce sont des prix relatifs ce qui suppose la fixation d'un prix comme numéraire.

La contrainte de reproduction s'exprime pour chaque branche par le fait que le prix du produit soit supérieur ou égal au prix des marchandises utilisées dans la production du bien correspondant.

Et donc $p_i \geq a_{ij} \cdot p_j$ et $p_i > 0 \forall i$

$p_i \geq \sum a_{ij} \cdot p_j$ et $p_i > 0 \forall i$

Le taux de profit r est uniforme

D'où le système :

$$\begin{aligned}(a_{11} p_1 + a_{12} p_2 + \dots + a_{1n} p_n) (1 + r) &= p_1 \\(a_{21} p_1 + a_{22} p_2 + \dots + a_{2n} p_n) (1 + r) &= p_2 \\ \dots & \\ \dots & \\(a_{n1} p_1 + a_{n2} p_2 + \dots + a_{nn} p_n) (1 + r) &= p_n.\end{aligned}$$

Il y a n équations pour n inconnues ($n - 1$ prix et r). Le système est déterminé.

L'importance du prix dans la construction de l'espace économique se lit aussi dans :

- Le fait que le prix permet une homogénéisation-quantification.
- Sa caractéristique d'être la forme (marchande) par laquelle s'effectue le prélèvement du surproduit par les capitalistes et les propriétaires fonciers (profits ou rentes).
- Son importance pour l'intelligibilité de l'accumulation du capital (utilisation du profit) et de la formation de la valeur[21].

C. Conclusion :

Le caractère implicite de la dimension spatiale chez nos auteurs semble tirer sa raison d'être :

- du fait qu'elle s'impose en dépit de l'évacuation dont elle peut faire l'objet. C'est la preuve qu'elle constitue une variable inhérente à l'objet économique et qu'elle y agit de l'intérieur. Sa prise en compte n'ayant donc rien d'une réintroduction. Le territoire fertile constitue chez Ricardo un exemple de ce type de prise en compte. Elle prend cependant un contenu empirique.
- du fait qu'elle n'empêche pas que la structure logique du discours se construise :
- à partir de l'espace empirique (le sol providentiel de Quesnay, les

terres fertiles de Smith et Ricardo).
– avec possibilité pour l'espace d'acquérir un contenu théorisé : espace social, espace économique (espace-marchandises, espace-marché), à titre d'implications donc.

Nous avons vu aussi que les contenus empirique et théorisé ne sont pas sans relations. C'est ainsi que chez Ricardo, dans sa première version (1815) c'est le territoire physique qui règle le processus économique d'ensemble. Avec l'abandon en 1817 de l'hypothèse de la production du blé par le blé (homogénéité des input et des output), hypothèse éminemment physico-technique, il y a un changement de la modalité de détermination du taux de profit de l'économie.

L'étude de ces relations est dans notre cas loin d'avoir été épuisée. Qu'en est-il de celle qui pourrait exister, comme le proposent certains, entre espace (non plus fertile mais distance) et la structure concurrentielle du marché ? N'en avons-nous pas déjà un avant-goût chez Ricardo quand il examine l'influence sur le prix naturel du temps qu'il faut pour amener la marchandise sur le marché ?

Les prétextes ne manquent pas pour mieux approfondir l'analyse des «implications spatiales» présentes dans la pré-histoire de l'économie spatiale, leur portée et leur épaisseur scientifique.

Notes

[*] Maître-Assistant à l'INES d'Economie de Tizi-ouzou Chercheur Associé au CREAD.

[]** Texte rédigé en Avril 1987.

[1] P. Moran : «*L'analyse spatiale en science économique*». Editions COUJAS.

Collection «connaissances économiques» 1966, p. 4.

[2] J. Brunhes parle de «puissance vraie qui résulte de l'espace seul» cité par P. Moran : idem.

[3] J. Lajugie. P. Delfaud. C. Lacour : «*Espace régional et aménagement du territoire*». Dalloz. 1979, p. 12.

[4] «*Principes de l'économie politique et de l'impôt*». Calmann-Lévy. p. 33.

[5] Cité par Berthoud : «*Marx et A. Smith à propos du travail productif et de l'économie politique*» in *Marx et l'économie politique*. PUG. Maspéro, 1977, p. 87.

[6] Idem p. 83.

[7] Idem

[8] Idem p. 84.

[9] Il s'agit de celui dont Dimitriev formule le premier l'aspect mathématique en 1904 et dont Bortkiewicz fait la première application à l'économie en 1907.

[10] G. DELEPLACE : «*Théories du capitalisme*» PUG. Maspéro. 1979, p. 104-105.

[11] F. Quesnay : «*Le tableau économique des physiocrates*». Calmann-Lévy. 1969, p. 45-46.

[12] Ibidem.

[13] Ibidem.

[14] A. Smith : «*Richesses des nations*» Gallimard. 1976, p. 78.

[15] Où V = valeur. S = salaires, P = profits, R = rentes.

[16] Ricardo : «*Principe...*» opus cité, p. 63.

[17] Voir R. Arena : «*Conception classique de la concurrence*». Cahiers

d'économie politique. PUF, n° 5, 1979, p. 119.

[18] Idem, p. 139.

[19] Idem, p. 134.

[20] Voir G. Dostaler : « *Valeur et prix* ». PUG. Maspéro, 1978. PUG. Maspéro, 1976.

[21] Voir pour plus de détails J. Cartelier : « *Surproduit et reproduction* ».